Nations Unies

S/PV.7147



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7147e séance

Lundi 24 mars 2014, à 10 heures
New York

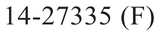
Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/162)

14-27335 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/162)

La Présidente : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, de la Jamaïque, du Japon, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, publié sous la cote S/2014/162.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré.

Mme Honoré : Je voudrais exprimer ma gratitude au Luxembourg, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, et à tous les membres du Conseil pour l'organisation de la présente séance, convoquée pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2014/162). J'en profite aussi pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Je tiens à remercier en particulier tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MINUSTAH ainsi que tous les États Membres qui contribuent à la stabilisation et à la reconstruction pour leur appui précieux à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité en août 2013 (voir S/PV.7024), dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Haïti sont restées relativement stables. Par rapport à 2012, l'année 2013 a connu une baisse de la grande criminalité, notamment des homicides et des enlèvements, dont le nombre a respectivement baissé de 21 et 53 %. Bien qu'il y ait eu une augmentation de 57 % du nombre de manifestations durant la première moitié de la période à l'examen, en particulier dans l'agglomération de Port-au-Prince et dans d'autres zones urbaines dans tout le pays, la plupart de ces manifestations étaient pacifiques et motivées en grande partie par des doléances d'ordre socioéconomique.

La Police nationale d'Haïti a continué d'améliorer ses prestations et les conditions de sécurité dans les cinq départements que la composante militaire de la Mission avait quittés sont restées stables. Cependant, lorsque les capacités de la Police nationale ont été mises à rude épreuve, elle a souvent eu besoin de l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH. Le renforcement de la Police nationale demeure donc un indicateur de stabilisation essentiel pour la MINUSTAH.

S'agissant de la situation politique, je voudrais d'abord saluer les responsables politiques haïtiens d'avoir choisi la voie du dialogue et d'être parvenus à un accord sur la tenue d'élections cette année. Je félicite également la Conférence épiscopale d'Haïti et son Président, le cardinal Chibly Langlois, d'avoir servi de médiateur pour un accord qui est l'aboutissement d'une démarche sans précédent dans l'histoire politique, à savoir le dialogue interhaïtien entre l'exécutif, le Parlement et les partis politiques engagé le 24 janvier pour examiner les questions de la gouvernance démocratique, des élections et de la révision de la Constitution. La signature en bonne et due forme de l'Accord d'El Rancho par l'exécutif, le Parlement et les partis politiques participants, a finalement eu lieu le 14 mars. Cet accord stipule qu'une seule élection se tiendra cette année, regroupant les élections locales, municipales et sénatoriales partielles longtemps retardées avec celles prévues fin 2014, pour le renouvellement du deuxième tiers du Sénat et de l'ensemble de la Chambre des députés.

Au titre de cet accord, les principales dispositions qui devront être mises en œuvre dans un délai de 10 jours

sont : la modification de la loi électorale pour doter le Conseil électoral du mandat approprié; le remplacement d'au maximum un membre du Conseil par chacun des trois pouvoirs de l'État; et un remaniement ministériel pour intégrer des personnalités venant des partis politiques intéressés. Une commission a été mise en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces dispositions. Un certain nombre de signataires de l'Accord ont émis des réserves sur certaines dispositions, indiquant que d'autres négociations seraient probablement nécessaires pour faciliter l'application de cet accord.

L'adoption et la promulgation tant attendues de la loi électorale en décembre 2013, ainsi que l'accord du 14 mars résultant du dialogue interhaïtien ont préparé le terrain pour des élections ouvertes et transparentes qui doivent se tenir plus tard dans l'année – une condition indispensable pour que le Parlement continue de fonctionner en janvier 2015. Il est maintenant impératif que les dispositions de cet accord, y compris la modification de la loi électorale, soient mises en œuvre dans les meilleurs délais par les autorités haïtiennes. À cet effet, la MINUSTAH, de même que plusieurs membres de la communauté internationale représentés à Haïti, font des démarches auprès des acteurs politiques haïtiens clefs.

S'agissant de la situation économique, il y a lieu de faire preuve d'un optimisme prudent et d'un espoir renouvelé en raison du taux de croissance économique estimé à 4,3 % en 2013, qui offre au Gouvernement haïtien une solide base sur laquelle asseoir un développement plus durable et plus équitable. La reconstruction et le relèvement après le tremblement de terre se poursuivent et, sur le 1,5 million de personnes vivant dans des camps depuis la tragédie de janvier 2010, seules 146 573 vivraient toujours dans des camps provisoires. Malgré ce qui a été accompli, il est impératif sur le plan humanitaire que le Gouvernement honore son engagement de veiller à la fermeture sans heurt de ces camps et de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, qui continuent de vivre dans de mauvaises conditions ou d'être victimes d'expulsions de force.

Le fait que 600 000 Haïtiens environ continuent de souffrir d'insécurité alimentaire sévère est préoccupant, de même que la proportion d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, qui a augmenté de 5,1 % en 2012 à 6,5 % en 2013.

Bien que le nombre annuel de cas présumés de choléra ait diminué régulièrement chaque année, passant de 352 033 en 2011 à 58 608 en 2013, des efforts supplémentaires doivent être faits car Haïti reste le pays qui compte le plus grand nombre de cas de choléra dans le monde. Dispenser durablement de meilleurs soins de santé exige un effort plus important, urgent pour combattre le choléra et remédier aux effets de plusieurs décennies d'investissements insuffisants dans les systèmes élémentaires d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de soins. Les organismes des Nations Unies présents en Haïti ont élaboré un plan de deux ans, chiffré à 68 millions de dollars, comme contribution directe au Plan national de 10 ans pour l'élimination du choléra. En outre, l'ONU et le Gouvernement haïtien mettent la dernière main à la création d'un comité de haut niveau qui sera chargé de surveiller la mise en œuvre coordonnée des mesures de lutte contre le choléra, telles que présentées dans le Plan national.

Conformément à la résolution 2119 (2013), relative à la poursuite de la consolidation conditionnelle de la MINUSTAH, la Mission devrait parvenir à une réduction de 15 % du nombre d'hommes en uniforme et ramener ainsi ses effectifs à 5 021 militaires, le maximum autorisé, d'ici à juin 2014. La composante de police compte toujours 2 601 personnes. Compte tenu des progrès accomplis sur la voie de la stabilisation depuis 2004, le Secrétaire général est convaincu qu'Haïti et ses partenaires peuvent poursuivre le processus de consolidation en cours. En outre, dans son rapport d'août 2013 (S/2013/493), le Secrétaire général a indiqué qu'il entendait étudier la meilleure manière, pour l'Organisation des Nations Unies, de continuer de contribuer à la stabilité et au développement accrus d'Haïti au-delà de 2016.

Sur la base d'un premier examen des activités de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, cinq grandes options ont été définies et proposées dans le dernier rapport du Secrétaire général. Il s'agit, premièrement, de désigner un envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, pour exercer les bons offices politiques; deuxièmement, d'établir une mission politique spéciale conservant la capacité de développer la Police nationale d'Haïti grâce à des policiers, au soutien du respect de la légalité et à des activités de défense des droits de l'homme; troisièmement, de mettre en place une mission de maintien de la paix plus réduite et plus ciblée, sans présence militaire, avec la poursuite et éventuellement l'augmentation de la présence sur l'ensemble du territoire des unités de police des Nations Unies. Il est important de signaler qu'aucune présence militaire des Nations Unies n'est envisagée dans ces trois premières

options. Une quatrième option serait de mettre en place une mission de la paix plus réduite et plus ciblée avec des agents de police des Nations Unies et une présence militaire réduite. Une cinquième option comporterait une modification du mandat actuel de la MINUSTAH afin de tenir compte de la réduction des activités rendue possible par l'achèvement du Plan de consolidation.

L'ONU demeure fermement déterminée à faire participer les grandes parties prenantes nationales et internationales au processus de consultation, afin de déterminer à terme quelle option est la plus indiquée non seulement pour s'assurer qu'Haïti bénéficie à tous égards d'une transition réussie vers une présence reconfigurée des Nations Unies au-delà de 2016, mais pour veiller également à ce que les résultats obtenus en matière de stabilisation soient préservés et consolidés. Bien entendu, des consultations seront également menées avec le Gouvernement haïtien. À cette fin, une évaluation stratégique complète sera réalisée à l'échelle des Nations Unies en vue d'établir un état mis à jour et détaillé des conditions sur le terrain.

Parallèlement au processus que je viens de mentionner, nous envisageons de procéder à une révision du Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti pour la période 2013-2016, en coordination avec nos homologues au sein du Gouvernement haïtien et la communauté des donateurs, afin d'identifier les domaines prioritaires pour l'action stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies pendant la phase de consolidation de la Mission. En attendant, il importe que le Gouvernement et la MINUSTAH poursuivent leurs efforts sur les différents volets afin d'atteindre les objectifs de stabilisation définis dans le Plan de consolidation de la Mission.

En ce qui concerne le développement de la Police nationale d'Haïti, la MINUSTAH, de concert avec ses partenaires internationaux, continue d'appuyer les efforts du Gouvernement haïtien et de la police en vue de la mise en œuvre du plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016. En décembre 2013, 1 058 élèves (dont 111 femmes), qui constituent la vingt-quatrième promotion, ont obtenu leur diplôme d'agent de police, l'objectif étant d'atteindre un effectif minimum de 15 000 agents de police en activité d'ici à 2016. La vingt-cinquième promotion, qui entamera bientôt sa formation, devrait compter 1 250 élèves, qui obtiendront leur diplôme avant la fin de 2014. Actuellement, la Police nationale d'Haïti compte 11 228 agents de police en activité, dont 950 femmes.

Il est essentiel de poursuivre le processus de développement de la police haïtienne pour assurer une stabilité durable en Haïti. Malgré les progrès réalisés en vue de la constitution d'une police professionnelle et responsable et les contributions importantes apportées par les partenaires bilatéraux au plan de développement de la police, les ressources disponibles demeurent insuffisantes si l'on veut réaliser tous les objectifs définis dans ce plan. L'engagement soutenu du Gouvernement haïtien et l'assistance généreuse et continue de la communauté internationale demeurent essentiels non seulement pour permettre à la police nationale d'assumer progressivement la pleine responsabilité de la sécurité dans le pays, mais aussi pour renforcer les capacités administratives et de gestion tellement nécessaires, les mécanismes de contrôle et le processus de renforcement des unités spécialisées.

Les progrès réalisés en vue de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti doivent s'accompagner d'améliorations similaires dans d'autres domaines de l'état de droit, notamment dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire. La Mission appuie les efforts de la commission présidentielle de la réforme judiciaire et d'un groupe de travail sur la réforme législative en vue de la mise au point d'un nouveau code pénal. La mise à jour du code pénal et de la procédure pénale haïtiens, qui sont archaïques, constitue une priorité pour les juristes haïtiens, les défenseurs des droits de l'homme et la MINUSTAH. De même, la Mission continue de coopérer avec les autorités haïtiennes et les partenaires internationaux en vue de réduire les longues périodes de détention provisoire et d'améliorer les conditions de détention qui sont actuellement déplorables. Toutefois, le Gouvernement haïtien doit élaborer une démarche plus stratégique, globale et à long terme en vue d'une réforme de l'ensemble du système judiciaire. S'agissant du respect de l'état de droit, il importe tout autant de faire en sorte que les mécanismes de responsabilité et de surveillance clefs deviennent opérationnels et soient autorisés à mener leurs activités en toute indépendance.

Pour ce qui est du prochain processus électoral, l'ONU continue de fournir des conseils techniques et un appui au renforcement des capacités du Conseil électoral, à qui incombe la responsabilité d'organiser les élections en vertu de la Constitution. Toutefois, dans la perspective de la consolidation de la Mission, il convient d'utiliser de manière plus ciblée et plus stratégique les

ressources disponibles à l'appui des autorités électorales nationales.

En ce qui concerne la gouvernance, la MINUSTAH a concentré ses efforts de bons offices sur la promotion du dialogue entre les parties prenantes nationales afin de sortir de l'impasse électorale. Pendant la période considérée, en dépit de l'impasse persistante entre le pouvoir exécutif et le Parlement, d'autres lois importantes ont été adoptées en Haïti outre la loi électorale, comme la loi sur le financement des partis politiques, la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la loi anticorruption préconisée par la MINUSTAH.

(*l'oratrice reprend en français*)

En conclusion, Haïti se trouve à un tournant où les progrès en matière de paix, de sécurité et de stabilité doivent être pérennisés à travers la consolidation du processus démocratique, l'état de droit, la bonne gouvernance et une meilleure prise en charge des besoins de toute la population. La promulgation de la loi électorale et la récente signature de l'Accord d'El Rancho issu du processus de dialogue interhaïtien marquent des pas importants vers la tenue des élections en 2014.

L'engagement démontré par les intervenants nationaux en faveur d'un dialogue comme moyen d'entente est une victoire pour Haïti. Je formule le souhait que ce dialogue continue et s'approfondisse afin d'apporter des réponses aux nombreux défis auxquels le pays fait face. Il est dans l'intérêt national que les acteurs politiques haïtiens adhèrent à l'esprit de cet accord afin de veiller à ce que le pays continue d'avancer sur la voie de la démocratie et de la stabilisation, une condition nécessaire pour un développement socioéconomique durable au bénéfice du peuple haïtien.

La Présidente : Je remercie Mme Honoré de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son exposé, qui, tout comme le rapport du Secrétaire général (S/2014/162), met en lumière les progrès impressionnants réalisés par Haïti, ainsi que les défis auxquels ce pays continue de faire face.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur trois domaines qu'il est essentiel que le Conseil, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la communauté internationale prennent en considération alors que nous nous employons aux côtés des Haïtiens à bâtir l'avenir du pays. Il s'agit du renforcement de la sécurité et de l'état de droit, de la réalisation de progrès politiques cohérents et de la détermination de la portée et de la taille adéquates de la présence des Nations Unies dans le pays.

S'agissant, tout d'abord, de la sécurité, les États-Unis se félicitent de l'expansion et du développement continus de la Police nationale d'Haïti, et en particulier de sa capacité croissante et avérée d'assumer la responsabilité de la sécurité en Haïti. Les conditions de sécurité relativement stables qui règnent dans le pays, tel que l'indique le Secrétaire général, y compris dans les zones du pays que la composante militaire de la MINUSTAH a déjà quittées, témoignent des progrès considérables réalisés dans ce domaine. S'il est vrai qu'une police professionnelle dotée d'effectifs plus importants demeure nécessaire pour instaurer de manière durable la stabilité et l'état de droit sur l'ensemble du territoire haïtien, le Gouvernement haïtien et ses partenaires, y compris la MINUSTAH, doivent également donner la priorité au développement du système judiciaire, du système pénitentiaire et des mécanismes de surveillance. Une réduction encore plus prononcée du nombre de personnes en détention provisoire serait, par exemple, un indicateur important de l'engagement du Gouvernement de renforcer les garanties d'une procédure régulière au sein des systèmes judiciaire et pénitentiaire.

Tout comme sont essentielles de solides institutions, un processus politique démocratique qui fonctionne comme il faut, avec des élections régulières, revêt une importance critique pour la stabilité à long terme d'Haïti. Les progrès accomplis depuis la dernière séance publique du Conseil consacrée à Haïti en août 2013 (voir S/PV.7024), qui ont abouti à la signature de l'Accord d'El Rancho au courant de ce mois, sont encourageants. Nous félicitons les responsables politiques haïtiens d'avoir fait des compromis difficiles mais nécessaires pour faire avancer ce processus, afin de permettre au peuple haïtien d'exercer librement son droit de choisir ses représentants. Les États-Unis demandent instamment à ces mêmes responsables d'apporter sans plus tarder les amendements qui s'imposent à la loi électorale et de continuer à appuyer le Conseil électoral transitoire afin que les agents électoraux aient suffisamment de temps

pour organiser en 2014 – avec l'appui des partenaires d'Haïti, y compris la MINUSTAH – des élections libres, justes, crédibles et sans exclusive.

Les États-Unis encouragent également la Représentante spéciale, Mme Honoré, à continuer à faciliter le dialogue entre les dirigeants politiques et avec la société civile en vue d'assurer que les désaccords sur le processus électoral et d'autres aspects de la vie civique soient réglés rapidement afin de ne pas menacer les gains durement acquis d'Haïti.

Au vu des progrès réalisés par Haïti, les États-Unis se félicitent de la présentation par le Secrétaire général d'autres options possibles pour la présence des Nations Unies en Haïti après 2016 et, comme le Secrétaire général, nous pensons qu'il serait possible d'envisager une transition accélérée vers une nouvelle configuration de la Mission des Nations Unies en Haïti si les conditions sur le terrain s'y prêtent. Les États-Unis engagent instamment le Secrétaire général à procéder au plus tôt à une évaluation stratégique qui permette de déterminer si les conditions, y compris l'appui nécessaire et attendu aux élections, justifient d'accélérer la transition vers une nouvelle structure de la Mission ou de poursuivre le retrait en cours. Nous exhortons le Secrétaire général à transmettre ses résultats dans le prochain rapport sur Haïti qu'il fera au Conseil de sécurité.

Le Conseil doit continuer à veiller à ce que le mandat, la structure et la taille de la MINUSTAH restent adaptés à l'évolution de la situation en Haïti. À cet égard, nous espérons que l'ONU pourra présenter des rapports plus détaillés sur le rôle décroissant des forces de la MINUSTAH dans la sécurité d'Haïti. Par exemple, la fourniture d'informations spécifiques sur le nombre et le type d'incidents pour lesquels la Police nationale d'Haïti a demandé et reçu un appui opérationnel, organisées également selon le lieu, le type de ces interventions et le nombre de membres des forces de la MINUSTAH qui y ont participé, pourrait être utile pour déterminer si la Police nationale d'Haïti est sur le point d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité d'Haïti. Le Conseil aurait également tout avantage pour ses délibérations à avoir plus d'informations sur la fréquence et la nécessité de patrouilles, notamment militaires, de la MINUSTAH. Nous espérons que le nombre de ces patrouilles est déjà en baisse, compte tenu de l'expansion de la Police nationale d'Haïti qui doit tester ses capacités pendant que la MINUSTAH est à même de lui assurer un appui opérationnel solide et de lui prodiguer des conseils. Ces patrouilles devraient au moins être menées conjointement avec la Police nationale, et non pas indépendamment.

Enfin, les États-Unis sont très reconnaissants à deux Brésiliens. Premièrement, Nous remercions le général de corps d'armée Pujol pour son service dévoué au poste de commandant de la force. Deuxièmement, nous félicitons le général de corps d'armée Jaborandy pour sa nomination. Les hommes et les femmes dévoués de la MINUSTAH ont toute l'admiration et tout l'appui des États-Unis, tandis qu'ils œuvrent, aux côtés du peuple haïtien, à édifier un avenir plus prospère et plus pacifique en Haïti.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour son exposé sur l'intervention de la MINUSTAH en Haïti.

Le contexte de la mise en place de la MINUSTAH est complexe. D´une situation politique et socioéconomique déjà très précaire, le tremblement de terre de 2010 et les ravages du cyclone Sandy ont laissé aux Haïtiens plus de 500 000 morts, des milliers de blessés, plus d'un million et demi de déplacés internes, des traumatismes et des dégâts matériels importants. Dans ces conditions, la reconstruction et la stabilisation sont lentes et pénibles. Cette stabilisation ne sera possible qu'avec la volonté et les efforts des Haïtiens eux-mêmes. Nous saluons le travail abattu par l'équipe des Nations Unies et son engagement pour accompagner les Haïtiens. Le Tchad note avec satisfaction les avancées enregistrées sur le terrain du dialogue national initié en janvier 2014 et organisé sous les auspices de la Conférence épiscopale d'Haïti.

Nous nous félicitons du consensus auquel sont parvenues toutes les parties en présence pour la tenue d'élections sénatoriales et locales libres et transparentes. Nous félicitons la Mission pour l'appui technique à la consolidation des instruments nécessaires à la réalisation des élections à venir. Sur le plan sécuritaire, la Mission a accompli avec efficacité son mandat de renforcement des capacités de la police haïtienne. Le Tchad contribue actuellement à cette mission avec six agents formateurs des formateurs. Nous félicitons cette mission qui inclue l'augmentation et la promotion des femmes dans ce corps des forces de l'ordre dont l'objectif est d'œuvrer à la réduction des taux élevés de criminalité et de contrecarrer les divers réseaux de trafics présents en Haïti.

La situation humanitaire reste préoccupante, avec plus de 600 000 personnes qui sont actuellement en besoin d'assistance humanitaire, alimentaire, sanitaire, en logement et en accès à l'assainissement de base. Nous saluons la MINUSTAH d'avoir opté pour des solutions durables et d'offrir des opportunités de création d'activités génératrices de revenus afin de permettre la réintégration de ces personnes à la vie sociale et économique en Haïti.

La migration est un autre aspect sensible du développement d'Haïti. De par le plus grand nombre de migrants haïtiens dans la région, il serait important de promouvoir le dialogue régional pour une gestion plus humaine et plus efficace des questions migratoires. D'autre part, nous encourageons le Gouvernement haïtien à investir dans la diaspora, car elle constitue un facteur de motivation et de dynamisme du développement du pays. Le Tchad salue les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH en matière de droits humains. Nous notons avec satisfaction les efforts accomplis par la justice haïtienne pour traduire en justice les auteurs des abus et violations commis sous les précédents régimes, ce qui a permis de réduire de manière substantielle l'impunité et a donné davantage de légitimité et d'indépendance à la justice haïtienne.

Pour conclure, je voudrais dire que la MINUSTAH a accompli sa mission. Cependant, la tenue des élections reste un défi essentiel sur le chemin de la stabilisation démocratique d'Haïti. Pour cela, nous appelons toutes les parties en présence au dialogue, et à travailler pour la cause unique de la stabilisation sociale et économique d'Haïti. Le Tchad en appelle à la communauté internationale à travers le Conseil de sécurité pour apporter tout l'appui humanitaire nécessaire aux populations vulnérables en vue de la stabilisation d'Haïti.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, pour sa présentation. La Chine apprécie les efforts positifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et, en particulier, ceux de Mme Honoré elle-même, pour maintenir la paix et la stabilité en Haïti.

Ces derniers temps, le processus politique et de stabilisation en Haïti a enregistré des progrès continus. Une nouvelle loi électorale a été promulguée en décembre 2013, et un dialogue interhaïtien a commencé plus tôt cette année. Les capacités de la Police nationale d'Haïti continuent de s'améliorer, et la situation sécuritaire, en particulier dans les cinq départements d'où la Mission est partie, est restée stable. En même temps, il y a des tensions entre les branches exécutive et législative, auxquelles s'ajoutent une croissance économique lente et une situation humanitaire précaire. La reconstruction pacifique du pays continue de poser un défi majeur. L'amélioration de la situation en Haïti exige d'abord et avant tout la prise de mesures concrètes de la part de toutes les parties prenantes en Haïti. En même temps, la communauté internationale doit fournir une assistance active. La Chine est d'avis que, pour aller de l'avant, les efforts devront porter sur les trois domaines suivants.

Premièrement, nous devons faciliter activement les processus électoraux pertinents. Nous espérons que toutes les parties en Haïti régleront leurs différends par le dialogue et parviendront aussi tôt que possible à un consensus sur les questions électorales afin d'assurer un bon déroulement des élections générales plus tard cette année et une consolidation continue de la stabilité nationale.

Deuxièmement, la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes afin d'honorer les engagements qu'elle a pris envers Haïti et participer activement au processus de reconstruction. Haïti a le taux de choléra le plus élevé au monde, et le niveau de l'épidémie est alarmant. La Chine salue les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour éliminer le choléra et se félicite de la nomination de M. Pedro Medrano Rojas au poste de coordonnateur principal de la lutte contre le choléra. La Chine appelle tous les États Membres à continuer à fournir un appui technique et financier au programme de lutte contre le choléra d'Haïti.

Troisièmement, nous espérons que la MINUSTAH, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, continuera d'aider Haïti à maintenir la sécurité et la stabilité, à promouvoir le processus politique et à renforcer l'état de droit et le développement des capacités institutionnelles afin de créer un environnement stable pour le développement économique et social d'Haïti.

La Chine a pris note des options préliminaires énoncées par le Secrétaire général s'agissant de la configuration de la Mission des Nations Unies en Haïti après 2016. Nous espérons que le Secrétariat, sur la base des propositions du Secrétaire général et sur la base d'une étude attentive de la situation sur le terrain, préparera, en conséquence, un plan plus détaillé.

La Chine est disposée à poursuivre une concertation étroite avec les autres membres du Conseil à cet égard.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour la présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2014/162).

Il y a de nombreux signes de stabilisation ces derniers temps en Haïti. En dépit de troubles civils et d'un regain de tension entre les pouvoirs législatif et exécutif à la fin de l'année dernière, les dirigeants du pays et les principales forces politiques semblent avoir su faire d'importants compromis afin de normaliser le processus politique. Grâce au dialogue interhaïtien, il a été possible non seulement de consolider cette dynamique positive, mais aussi de régler la principale question, à savoir l'organisation des élections, lesquelles, nous l'espérons, se tiendront enfin en octobre 2014. Le succès de ces élections sera très important pour la stabilisation des institutions publiques et la création de conditions favorables au développement socioéconomique du pays.

Des progrès ont aussi été enregistrés dans plusieurs autres secteurs clefs. La situation en matière de sécurité reste relativement calme et le taux de criminalité est en baisse. Dans le domaine humanitaire, on observe aussi des tendances positives, bien qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation des personnes déplacées, garantir la sécurité alimentaire et lutter contre le choléra. À cet égard, nous notons les efforts très positifs déployés par le Gouvernement, notamment pour coordonner l'aide des donateurs ainsi que l'aide fournie par les fonds et programmes des Nations Unies.

Nous tenons également à appeler l'attention sur les informations fournies par le Secrétaire général concernant le renforcement du niveau de professionnalisme et des effectifs de la Police nationale d'Haïti. La contribution de la Mission des Nations Unies y est pour beaucoup, la formation de la police étant l'un des éléments clefs de son mandat. Nous estimons que la MINUSTAH doit continuer d'aider Haïti à mettre en place les organes appropriés chargés de faire respecter la loi et à renforcer le maintien de l'ordre de façon à ce que la sécurité du pays soit finalement prise en charge par les forces de la Police nationale elles-mêmes. Toutefois, il importe également que, tant que ce processus ne sera pas achevé, les soldats de la paix puissent, si nécessaire, fournir un appui opérationnel.

Nous relevons avec satisfaction les efforts de la Mission dans d'autres domaines prévus par son mandat. On ne saurait sous-estimer la contribution que la Mission apporte depuis de nombreuses années à la stabilisation de la situation en Haïti. Les organismes d'intégration régionale ont également joué un rôle important dans la stabilisation du pays.

Dans l'ensemble, nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité de revoir la configuration globale de la MINUSTAH pour l'après-2016. Dans le même temps, l'éventail des options présentées pour la reconfiguration de la Mission – allant du maintien pratiquement tel quel de l'opération de maintien de la paix avec un mandat presqu'inchangé jusqu'à son retrait total – montre clairement qu'il convient d'étudier soigneusement les scénarios concrets proposés. Compte tenu de la spécificité de la situation, il importe de se fonder non seulement sur une analyse approfondie de la situation cette année, mais aussi sur le degré de viabilité des tendances positives. Il faut par ailleurs voir dans quelle mesure il sera nécessaire de maintenir la présence d'un contingent militaire important. L'un des facteurs déterminants sera le rythme auquel s'effectuera le transfert des responsabilités de tous les aspects de la stabilisation et du développement aux autorités locales. Il faudra également prendre en compte l'avis de ces mêmes autorités quant aux meilleures formes de coopération avec les entités des Nations Unies après 2016.

La situation actuelle dans le pays indique que le Gouvernement et la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, restent confrontés à un grand nombre de problèmes complexes. Le Gouvernement haïtien, auquel incombe la reponsabilité d'utiliser de manière efficace l'aide fournie par la communauté internationale et de prendre une part active à la coordination de cette assistance, doit jouer un rôle de premier plan dans le règlement de ces problèmes.

M. Araud (France) : Je remercie Mme Sandra Honoré de son exposé, et je m'associe aux déclarations que feront la délégation de l'Union européenne et le Groupe des Amis d'Haïti.

Depuis la mise en place de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le chemin parcouru par Haïti est considérable. Le vote

d'une loi électorale en octobre dernier est la preuve de la normalisation en cours et du renforcement progressif de l'état de droit. Nous nous réjouissons en outre de la tenue prochaine des élections locales et sénatoriales partielles, après leur report à plusieurs reprises.

Par ailleurs, les progrès enregistrés par la Police nationale d'Haïti sont encourageants. La baisse sensible de la criminalité, dont le rapport du Secrétaire général (S/2014/162) fait état, constitue une avancée notable. Nous nous félicitons également de constater que les promotions de cadets s'étoffent d'année en année, et comptent dans leurs rangs de plus en plus de femmes. La coopération entre la composante police de la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti est fructueuse et utile. Dans un contexte de réflexion sur le format et sur le mandat des opérations de maintien de la paix, l'exemple d'Haïti pourrait nourrir nos réflexions.

Nous notons enfin avec satisfaction les progrès enregistrés sur le plan humanitaire : le retour des personnes réfugiées vers leur région d'origine ou encore la baisse du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire sont des signes encourageants. Les stigmates du tremblement de terre s'effacent progressivement, grâce au travail conjoint du Gouvernement haïtien, des populations, de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Beaucoup reste encore à faire néanmoins. L'état de droit et les institutions doivent améliorer leur efficacité, leur transparence et leur accessibilité. Les nombreuses manifestations au sein de la population civile illustrent la frustration, voire l'exaspération des citoyens qui ont à cœur de participer à la vie politique de leur pays. Le lancement d'un dialogue politique interhaïtien au mois de janvier, s'il constitue une initiative louable, doit déboucher sur un accord sans exclusive. Nous saluons donc la signature du protocole d'accord le 19 mars dernier, et nous appelons tous les partis à s'engager résolument dans la feuille de route qu'il définit.

En matière de droits de l'homme, nous saluons la désignation d'un Médiateur le 4 décembre, la volonté des autorités de renouveler le mandat de l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme, ainsi que le rejet de l'appel formé par Jean-Claude Duvalier, accusé de crimes contre l'humanité. Ces décisions sont encourageantes, mais les violations des droits de l'homme se poursuivent, et il est de la responsabilité de l'État de mener une politique volontariste dans ce domaine.

Enfin, les défis humanitaires restent de taille. Nous sommes préoccupés par une possible résurgence de l'épidémie de choléra à l'occasion de la prochaine saison des pluies. Nous soutenons l'action et l'engagement de l'ONU dans son action pour l'éradication totale de la maladie. Pour ces défis qui persistent, l'ONU doit soutenir et compléter l'action de l'État haïtien, mais elle ne peut et ne doit s'y substituer. L'État haïtien doit se mobiliser plus fermement pour exercer ses fonctions régaliennes de façon autonome.

La MINUSTAH a été déployée en 2004 dans un contexte de crise aiguë. Cette crise a été aggravée quelques années plus tard par le tremblement de terre. Dix ans plus tard, comme le décrit le Secrétaire général dans son rapport, les progrès sont réels. La MINUSTAH doit donc s'adapter et refléter cette évolution favorable, qui est la preuve même de son succès. Un plan de consolidation encadre déjà le processus de réduction engagé depuis 2013. Ce processus s'achèvera en 2016.

Nous devons aller plus loin et plus vite. Nous devons réfléchir, dès aujourd'hui, à l'après-MINUSTAH et à l'avenir de la présence des Nations Unies en Haïti. À cet égard, nous saluons les cinq scénarios présentés par le Secrétaire général pour la reconfiguration de la Mission au-delà de 2016. Nous considérons qu'ils constituent le cadre de la réflexion que nous souhaitons engager.

Dans ce contexte, la conduite d'une évaluation stratégique par le Secrétariat constituera une aide précieuse pour le Conseil. Conduite aussi vite que possible sur la base d'une évaluation précise des besoins sur le terrain, et présentée au Conseil dès août 2014, elle permettra aux membres du Conseil de définir quel type de mission sera mieux adapté après 2016 à la situation, tant politique que sur le plan de la sécurité, d'Haïti. Mais elle pourra également nous dire, d'ici à 2016, s'il n'est pas possible d'adapter la Mission plus radicalement et plus rapidement.

Au-delà de sa mission de bons offices politiques, il nous semble essentiel, à ce stade, que la future mission des Nations Unies en Haïti conserve une composante de police importante. Les besoins en matière d'ordre public, de formation et d'accompagnement de la Police nationale d'Haïti et, plus largement, de construction de l'état de droit sont en effet les principaux défis auxquels Haïti est confronté et pour lesquels une réponse des Nations Unies est la plus pertinente. Ce sera le cœur de la future mission. Il nous appartiendra donc d'en

déterminer les contours, en étroite concertation avec les autorités haïtiennes et le Groupe des Amis d'Haïti.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé aujourd'hui. Nous saluons la contribution que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ne cesse de faire en faveur de la stabilité et du progrès en Haïti, et je voudrais remercier le Commandant de la Force sortant, le général de corps d'armée Edson Leal Pujol, de ses états de services à la MINUSTAH. Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Commandant de la Force, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy.

Haïti se trouve aujourd'hui dans une position plus favorable qu'il ne l'était, dans son histoire récente, depuis déjà longtemps. Comme nous le constatons d'après le rapport du Secrétaire général (S/2014/162), des progrès notables ont été enregistrés dans des domaines tels que le relogement des personnes déplacées, le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, qui assume de plus grandes responsabilités dans la sécurité de l'ensemble du pays, et la tendance frappante à la baisse de la grande criminalité. Nous accueillons aussi avec satisfaction la croissance économique dont fait état la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui représente un élément essentiel pour le développement durable.

Toutefois, ces acquis peuvent être menacés par le manque de progrès politiques, notamment concernant la tenue des élections. Pour permettre le développement et la stabilité futurs d'Haïti, il faut que les élections locales et municipales et les élections sénatoriales partielles attendues depuis longtemps soient organisées. Le dialogue entre les pouvoirs exécutif et législatif du Gouvernement et les partis politiques est essentiel pour mettre fin à l'impasse politique. Nous exhortons toutes les parties à traiter les questions de gouvernance politique, d'élections et d'amendements à la Constitution dans le cadre du processus de dialogue national. Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a indiqué, la voie est maintenant ouverte à la tenue d'élections inclusives et transparentes. Il est essentiel, en 2014, de suivre cette voie pour parvenir à une destination claire, sous la forme de la tenue des élections.

Nous nous réjouissons de voir que le pays est en bonne voie au regard des indicateurs définis dans le Plan de consolidation et nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait estimé possible d'accélérer cette réalisation au vu des progrès enregistrés à ce jour en Haïti. La Police nationale d'Haïti a plus de visibilité, elle prend davantage l'initiative et la direction des opérations sur tout le territoire haïtien. Nous applaudissons aux progrès accomplis en matière de recrutement, de formation et de responsabilité opérationnelle.

Parallèlement, il faut, pour compléter ces améliorations au niveau de la Police nationale d'Haïti, que les secteurs judiciaire et pénitentiaire enregistrent aussi des progrès similaires. Beaucoup de travail est encore nécessaire, notamment de la part du Gouvernement haïtien, pour la mise en place des institutions permettant de rendre la justice et d'appliquer le principe de responsabilité. Aujourd'hui, ces institutions ne permettent qu'un accès limité à la justice, elles sont faibles, soumises aux influences et appliquent des périodes de détention provisoire inacceptables et qu'il faut changer.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui indique dans son rapport que les fonctions qui resteront sans doute pertinentes après 2016 sont la poursuite du soutien au développement de la Police nationale d'Haïti, la consolidation des acquis de la stabilisation politique par la poursuite des bons offices, le renforcement du respect du principe de la légalité par le secteur de la sécurité et grâce à des réformes législatives, et la défense des droits de l'homme.

Compte tenu de ces fonctions, nous sommes d'accord avec l'analyse faite dans le rapport selon laquelle la future présence des Nations Unies en Haïti devra disposer d'un mandat mieux adapté et d'effectifs moins nombreux pour pouvoir répondre de façon appropriée aux besoins actuels d'Haïti. Nous attendons maintenant les résultats de l'évaluation stratégique, dont nous demandons qu'elle soit conduite dès que possible. Nous attendons avec intérêt de connaître le résultat de cette évaluation à l'occasion de la présentation du prochain rapport du Secrétaire général.

Nous nous félicitons de ce que le récent rapport du Secrétaire général propose une large gamme d'options, compte tenu, en particulier, des progrès enregistrés au niveau politique et de l'amélioration continue dont il est fait état en ce qui concerne les résultats de la Police nationale d'Haïti. Si ces tendances positives se confirment, nous pensons qu'il faut nous préparer à envisager, pour la présence des Nations Unies au-delà de 2016, des options ambitieuses donnant la priorité à une prise en charge des processus par la population haïtienne.

L'avenir d'Haïti est entre les mains des autorités nationales. Elles seules peuvent faire fond sur les efforts de la MINUSTAH et consolider les acquis engrangés au cours de ces dernières années. À l'heure où le Conseil commence à examiner comment appuyer au mieux les autorités haïtiennes après l'achèvement du Plan de consolidation, il est temps qu'elles assument les responsabilités qui leur ont été confiées par le peuple haïtien. Le Gouvernement ne peut compter sur la MINUSTAH pour rester à Haïti pour toujours et ne peut se dérober à ses obligations dans l'espoir que la communauté internationale comblera le vide.

Enfin, nous nous faisons l'écho du point de vue du Secrétaire général selon lequel il est devenu impératif que les autorités nationales assument une plus grande responsabilité dans l'établissement de l'état de droit et dans les préparatifs des prochaines élections. Ce faisant, elles apporteront la stabilité politique nécessaire aux investissements économiques, et nous exhortons les autorités haïtiennes à assumer ces responsabilités en vue de préserver l'avenir d'Haïti.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son exposé détaillé.

La communauté internationale a déployé ces dernières décennies d'immenses efforts en vue d'aider Haïti à relever les défis rencontrés sur le plan de la sécurité et dans les domaines politique et humanitaire. La présence internationale en Haïti a représenté d'énormes sacrifices de la part des pays qui ont contribué au maintien de la paix en Haïti et de ceux qui ont pris une part notable aux opérations de secours et aux efforts visant à soulager les souffrances des populations haïtiennes causées, pour la plupart, par des catastrophes naturelles soudaines.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir que l'action internationale a abouti, depuis quelque temps, à des progrès notables au niveau des principaux aspects de la vie en Haïti, avec le retour d'une stabilité relative sur le plan de la sécurité et les bons résultats de la Police nationale. Des progrès ont aussi été enregistrés dans le domaine humanitaire et les indicateurs économiques se sont améliorés. La communauté internationale doit continuer d'appuyer Haïti sur la voie de la stabilisation. Mais c'est au Gouvernement et aux dirigeants politiques haïtiens qu'il incombe au premier chef de préserver les progrès enregistrés et de les amplifier.

Cette responsabilité implique d'abord et surtout d'améliorer le climat politique d'ensemble et d'apaiser les tensions populaires dues essentiellement au retard prolongé accusé dans l'organisation des élections locales et municipales et d'élections sénatoriales partielles. À cet égard, la Jordanie salue le lancement du processus de dialogue national, et l'accent qui y est mis sur les questions les plus urgentes de la vie politique en Haïti, et elle appelle les principales parties prenantes à coopérer et à participer à ce dialogue. La Jordanie appelle également le Gouvernement haïtien à poursuivre les préparatifs en vue de la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et inclusives, sans plus de retard, compte tenu de l'importance que revêt cet exercice démocratique et en vue d'éviter un regain de tensions dans le pays. À cet égard, nous espérons que l'Organisation des Nations Unies fournira l'appui nécessaire au prochain processus électoral.

Le Gouvernement haïtien doit aussi répondre avec sérieux aux doléances de la population sur les plans social et économique et concernant l'insuffisance des services de base, qui ne font qu'accroître la frustration populaire, ce qui risque de nuire au processus politique dans son ensemble. Il faut aussi continuer d'aider Haïti à progresser dans d'autres domaines essentiels, à commencer par l'instauration de l'état de droit et la remise sur pied des secteurs de la justice et de la sécurité. Il faut aussi renforcer les capacités de l'État afin qu'il puisse répondre aux besoins humanitaires urgents, tels que les graves pénuries de produits alimentaires et la lutte contre le choléra.

Je voudrais aborder les points suivants concernant l'avenir de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti. Premièrement, la réduction de 15 % de la composante militaire au cours de la période à l'examen est pour nous source de préoccupation, sachant que la période est très délicate du fait des prochaines élections.

D'ici la fin de juin, le nombre total des effectifs militaires retirés s'élèvera à 1 249 soldats d'infanterie et de personnel de génie. Par ailleurs, il n'y aura pas de capacité maritime chargée de transporter une force d'intervention rapide, en cas de nécessité, pour venir en aide à la police locale et internationale hors de l'agglomération de Port-au-Prince.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité de lancer un processus de planification global en ce qui concerne la présence des Nations Unies en Haïti après 2016. Nous espérons que le format le mieux adapté pour la présence des Nations Unies sera trouvé afin que

l'on continue d'apporter une assistance au Gouvernement et au peuple haïtiens au-delà de 2016, en particulier un appui au développement de la Police nationale d'Haïti et à la consolidation des progrès accomplis en termes de stabilité politique, de promotion de l'état de droit et de protection des droits de l'homme.

Les cinq options proposées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/162) pour l'accomplissement de ces fonctions ont fait l'objet de délibérations d'ordre général et n'ont pas été abordées suffisamment en détail pour nous permettre de déterminer tous les faits pertinents. Le système des Nations Unies doit donc procéder à une évaluation stratégique globale. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général comportera de plus amples détails sur ces options ainsi qu'une évaluation minutieuse des conditions sur le terrain et de la manière dont elles peuvent influer sur chaque option, de même que des recommandations concernant l'option la mieux adaptée.

Troisièmement, toute modification fondamentale de la présence actuelle des Nations Unies en Haïti ne doit se faire qu'une fois que le mandat principal aura été pleinement mis en œuvre et que la réalisation de son objectif original et principal aura été vérifiée, à savoir aider le peuple haïtien à bâtir un État stable, sûr et politiquement actif, à mettre en place les institutions nationales et à créer un système qui promeut l'état de droit et protège les droits de l'homme.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'à la fin du mois, les derniers effectifs jordaniens qui participent aux activités de la MINUSTAH repartiront après avoir largement participé aux activités de la Mission en Haïti pendant une décennie, durant laquelle 14 Jordaniens ont perdu la vie. La Jordanie se tient prête à continuer de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, indépendamment de l'endroit où est déployée une présence internationale ou du lieu où il y en aura une à l'avenir.

Mme Kazragienė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé et de son action. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2014/162). Nous réaffirmons notre appui continu à la Mission.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous sommes satisfaits de la progression du processus politique en Haïti. Nous saluons la décision qui a été prise d'organiser des élections locales et nationales au plus tard le 26 octobre et l'élection présidentielle en 2015. Ces élections doivent être ouvertes et transparentes. La présence des Nations Unies en Haïti doit se préparer à fournir un appui aux processus électoraux. La consolidation de la démocratie et des institutions reste un pilier important de l'appui fourni par l'ONU à Haïti. Nous saluons l'appel du Président Martelly à l'unité nationale et au dialogue aux fins d'un rapprochement entre le Parlement et le pouvoir exécutif, comme le montre le processus de dialogue interhaïtien engagé en janvier.

Nous saluons les progrès accomplis au cours de la période considérée en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce plan donne des résultats tangibles en ce qui concerne la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, puisque les autorités nationales assument de plus amples responsabilités dans l'instauration de l'état de droit. Les autorités locales doivent davantage prendre en main la sécurité et la sûreté en Haïti. Une police nationale efficace jouera un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité à long terme dans le pays. Les comportements répréhensibles et les violations des droits de l'homme commises par des policiers doivent donc faire l'objet d'une réaction immédiate. Il faut continuer d'œuvrer à l'amélioration des conditions de détention avant les procès afin d'éliminer les cas de détention illégale. L'état de droit est absolument crucial en vue de promouvoir la bonne gouvernance et la stabilité.

Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, nous prenons note avec satisfaction de l'attachement croissant d'Haïti à la coopération internationale, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Nous saluons les initiatives haïtiennes visant à promouvoir l'égalité des sexes et à créer davantage de possibilités pour les femmes. Par exemple, nous notons que les questions d'égalité des sexes sont prises en compte dans le recrutement de nouveaux élèves magistrats. Cependant, la violence sexiste et l'augmentation de la violence contre les femmes en Haïti restent profondément préoccupantes. C'est un problème de sécurité qui concerne l'ensemble du pays, et les femmes font intrinsèquement partie du processus de reconstruction d'Haïti. À cet égard, la Lituanie rappelle les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), qui réaffirment l'importance du rôle des femmes dans le maintien de la paix. Nous appelons à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les

activités menées en faveur de la paix et de la sécurité par l'ONU, notamment au sein de la MINUSTAH.

Nous restons préoccupés par l'épidémie de choléra en Haïti. Le nombre de cas a diminué au cours de la période considérée, et l'Organisation panaméricaine de la santé prévoit jusqu'à 45 000 nouveaux cas en 2014, ce qui représente une baisse par rapport aux près de 700 000 nouveaux cas entre octobre 2010 et le 31 janvier 2013. Dans le même temps, le nombre de cas de choléra en Haïti est le plus élevé au monde. Il faut entreprendre des efforts supplémentaires pour honorer l'engagement pris par le système des Nations Unies d'appuyer le Plan national de 10 ans pour l'élimination du choléra en Haïti 2013-2022.

Nous sommes satisfaits que la présence de la MINUSTAH s'adapte continuellement aux progrès réalisés dans le pays. Pour ce qui est de l'avenir de la MINUSTAH, nous analysons les cinq options proposées par le Secrétaire général pour la configuration de la présence des Nations Unies après l'achèvement du processus de consolidation en 2016. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation stratégique complète qui doit être réalisée à l'échelle des Nations Unies afin de former une opinion avisée. À ce stade, nous sommes d'avis que toute décision envisagée doit refléter l'équilibre entre la portée des mandats de toutes les missions de maintien de la paix et les ressources qui leur sont attribuées. Nous notons que la MINUSTAH s'est progressivement désengagée des activités d'appui opérationnel et qu'il faut continuer d'accomplir des progrès dans certains domaines de l'état de droit, notamment la justice et la responsabilité. Dans le même temps, nous soulignons qu'il importe de consolider les avancées réalisées en Haïti et de garantir leur viabilité, tâche qui incombe à la fois au Gouvernement haïtien et à la communauté des Nations Unies.

Pour terminer, la Lituanie remercie une nouvelle fois la Représentante spéciale du Secrétaire général, les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MINUSTAH et le bureau des Nations Unies en Haïti. Nous restons déterminés à continuer d'aider le Gouvernement haïtien à promouvoir le dialogue national, la paix et la sécurité et à édifier un avenir stable pour son peuple.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadrice Sandra Honoré, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/162). Je tiens également à saluer son travail, ses efforts mais aussi les résultats qu'elle est en train d'obtenir grâce à sa contribution au renforcement du dialogue et, par le dialogue, des institutions haïtiennes.

Je salue également la présence du Représentant permanent d'Haïti et de sa dynamique délégation. Nous apprécions également le travail réalisé par le général de corps d'armée Pujol à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et souhaitons la bienvenue au général de corps d'armée José Luiz Jaborandi. Je voudrais également remercier ici le général Guerrero pour son action en tant que Commandant adjoint de la Force de la Mission ces dernières années.

Le 14 mars, nous avons assisté en Haïti à la conclusion d'un accord historique qui peut avoir des effets importants sur la stabilité des institutions et la consolidation de la démocratie dans le pays. Il s'agit d'un accord conclu entre haïtiens et haïtiennes et coordonné par des Haïtiennes et des Haïtiens. Nous nous félicitons qu'une volonté politique d'organiser des élections législatives, municipales et locales en 2014 ait été exprimée. Nous ne doutons pas que la MINUSTAH apportera l'appui nécessaire à l'organisation des élections prévues cette année, et que ces élections se tiendront dans un climat de sécurité et qu'elles seront libres, justes et transparentes.

Ces derniers mois, nous avons également observé des progrès dans le domaine des droits de l'homme. À cet égard, nous tenons à mettre l'accent sur la décision de la Cour d'appel de Port-au-Prince d'ordonner une enquête sur les crimes contre l'humanité commis sous la présidence de M. Duvalier. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas très important vers la justice, la vérité et l'indemnisation des victimes. De même, nous sommes encouragés par l'accréditation internationale, le 4 décembre 2013, du Bureau haïtien du Médiateur, comme institution nationale de défense des droits de l'homme par le Comité international de coordination des institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi que par le fait que la Commission interministérielle des droits de l'homme est devenue opérationnelle.

Dans le même temps, nous sommes conscients qu'Haïti continue de se heurter à des défis importants dans ce domaine. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation relative à la violence sexuelle et sexiste et le traitement policier et judiciaire de ces affaires. Il s'agit d'une question essentielle dans le cadre

de la formation de la Police nationale d'Haïti, entre autres institutions, et nous espérons que la communauté internationale continuera d'appuyer Haïti afin que le pays se dote des capacités nécessaires pour veiller à ce que l'attention voulue soit accordée à toutes les affaires y relatives et pour mettre un terme à cette pratique et apporter l'aide nécessaire aux victimes.

Nous tenons également à souligner que cette situation n'est pas nouvelle. Le problème de la violence sexuelle et sexiste et des violences à l'égard des femmes n'est pas nouveau, ni propre à Haïti, mais il se pose également en Haïti. Il y a donc un défi commun à relever : la formation des personnes qui intègrent la police ou en font partie, ainsi que des personnes qui travaillent dans le secteur de la justice et dans le système pénitentiaire. Il est cependant essentiel que toutes les institutions publiques aient une vision complète et globale qui mette notamment l'accent sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. À cette fin, il est essentiel que la stabilisation démocratique et un développement humain durable aient pour priorité de promouvoir l'autonomie économique, sociale, culturelle et politique des femmes et des jeunes – un changement institutionnel et culturel nécessaire pour éradiquer toute forme de violence, pas seulement en Haïti, mais aussi en Haïti.

Sur le plan humanitaire, je voudrais également mettre l'accent sur les progrès qui avaient été accomplis à la fin de 2013, à savoir que 90 % des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010 avaient quitté les camps, grâce aux programmes de retour et de réinstallation. Malgré cela, bien que nous prenions acte du fait que le nombre de cas de choléra a baissé l'année dernière, nous sommes préoccupés par le fait qu'Haïti reste le pays qui compte le plus grand nombre de cas de cette maladie dans le monde. Nous encourageons l'ONU et la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gouvernement haïtien dans la lutte contre cette épidémie.

Le Secrétaire général reconnaît dans son rapport que la MINUSTAH a continué d'aider le Gouvernement à assurer un climat de sécurité et de stabilité, outre l'acheminement de l'aide humanitaire et la préparation des interventions en cas de catastrophe. Elle aide également la Police nationale d'Haïti et s'acquitte du mandat que lui a confié le Conseil. Le Secrétaire général souligne également que la MINUSTAH a continué d'appuyer le Gouvernement haïtien pour progresser dans la réalisation des quatre indicateurs de stabilisation convenus dans le plan de consolidation et basés sur certaines conditions.

Nous remercions donc le Secrétaire général d'avoir présenté une série d'options concernant la présence des Nations Unies en Haïti en tant qu'éléments à prendre en compte dans le cadre du débat sur l'avenir de la Mission, si les conditions sur le terrain le permettent. Nous sommes conscients qu'il est important de consolider les progrès réalisés aux niveaux de la sécurité et de la stabilité et d'éviter de mettre ces acquis en péril par des décisions précipitées qui pourraient être basées uniquement sur des considérations budgétaires. Dans notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, nous savons que, quand on envisage la possibilité de faire des progrès en termes d'ajustement, nous n'avons pas besoin d'apporter des aménagements; nous devons plutôt consolider les gains et continuer de faire des progrès pour ce qui est des institutions, du contexte politique et des conditions de sécurité en Haïti.

Pour terminer, nous sommes convaincus que la future présence des Nations Unies en Haïti doit s'appuyer sur une évaluation détaillée des capacités de la Mission et être soigneusement planifiée après que l'impact sur le terrain de chacune des décisions possibles aura été analysé. Nous pensons que tout débat à venir sur la Mission doit pouvoir compter sur la pleine participation du Gouvernement, car il est essentiel de prendre en considération la position du pays dans lequel l'ONU mène des activités.

S'agissant des manifestations populaires, à vrai dire, nous les observons partout dans le monde : dans des pays développés, dans des pays émergents, dans des pays en situation de crise et dans des pays dotés d'institutions stables. Les manifestants réclament la garantie des droits économiques et sociaux et du droit à l'éducation, et ces manifestations ne sont donc pas propres à Haïti. Il faut cependant tenir compte du fait qu'en Haïti, ces manifestations sont légitimes, les citoyens et citoyennes revendiquant l'exercice de leurs droits dans un climat de sécurité, des solutions démocratiques et le respect des institutions garantes de l'état de droit.

Lorsque j'étais sénatrice dans mon pays, j'ai accompagné, en 2005, le premier contingent argentin à Port-au-Prince et aux Gonaïves, après l'adoption par le Conseil de la résolution 1542 (2004) portant création de la MINUSTAH. Il est évident que des progrès ont été faits et il faut en être reconnaissant au peuple haïtien et à la MINUSTAH. C'est un défi considérable pour la région. Une force de paix est venue travailler dans

un esprit de coopération et de solidarité avec le peuple haïtien; un groupe formé principalement de pays de la région. Je crois qu'il s'agit d'un des enseignements à tirer. Tout n'est pas réglé, mais cela montre en tout cas que la stratégie de cette Mission n'est pas de rester éternellement dans le pays. Le plan commun était d'aller aider à stabiliser le pays puis de se retirer de manière progressive, mais pas de façon prématurée.

Le tremblement de terre et les problèmes de santé ont incontestablement donné lieu à des moments difficiles. Cependant, le peuple haïtien partage avec les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes deux grandes passions : le football et la démocratie. Haïti fut la première démocratie d'Amérique latine. Vu cette passion pour le football et pour la démocratie, je suis sûre que les Nations Unies et le Conseil, au moment opportun, ne resteront pas dans le pays pour toujours et ne se retireront pas hâtivement mais progressivement, démontrant ainsi qu'il est possible pour une mission des Nations Unies, en œuvrant de concert avec le peuple et le Gouvernement du pays concerné, d'atteindre ses objectifs : la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité, la paix, et si possible l'égalité, ce qui serait encore mieux.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé. Nous saluons également la présence au Conseil du Représentant permanent d'Haïti. Nous avons récemment eu l'occasion de nous entretenir directement avec le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sur le terrain et de voir de première main le travail effectué par la Mission. Nous saluons l'engagement indéfectible du personnel de la MINUSTAH en faveur de la stabilité et de la reconstruction du pays.

En ce qui concerne les quatre objectifs de stabilisation définis dans le plan de consolidation de la MINUSTAH, nous voudrions saluer en particulier les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, qui joue un rôle de plus en plus actif et visible, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de criminalité au cours de l'année écoulée. Même si la Police nationale d'Haïti est en voie d'atteindre son objectif d'un effectif de 15 000 agents de police en 2016, nous souhaiterions que des efforts supplémentaires soient faits pour recruter davantage de femmes au sein de la police. Nous nous réjouissons de la poursuite de la mise en œuvre des programmes de police de proximité, de l'augmentation des ressources et des réformes engagées à l'appui d'une police professionnelle et autonome.

Nous saluons la constitution par la Police des Nations Unies, avec l'aide des Gouvernements norvégien et canadien, d'une équipe spécialisée en matière de violences sexuelle et sexiste qui collabore avec la Police nationale d'Haïti en apportant son appui à la conduite des enquêtes et au renforcement des capacités nécessaires pour lutter contre ces crimes très graves.

Malgré ces améliorations, les progrès en matière d'état de droit demeurent lents, ce qui pourrait compromettre les progrès dans d'autres domaines. Le Gouvernement haïtien doit continuer à s'attacher à renforcer l'état de droit et à promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire. Nous demeurons préoccupés par le surpeuplement des prisons et par les détentions provisoires prolongées. Il est inacceptable que la plupart des personnes arrêtées restent en détention pendant des années en attendant l'ouverture de leur procès. Nous demandons instamment à la MINUSTAH de redoubler d'efforts et de collaborer avec le Gouvernement haïtien afin de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour régler les problèmes liés à la détention provisoire et aux peines d'emprisonnement, accroître les compétences en matière d'enquêtes et procéder à une réforme législative en adoptant un projet de code pénal et un projet de loi sur la procédure pénale.

S'agissant d'autres questions relatives aux droits de l'homme, nous saluons les mesures positives et constructives prises récemment par le Gouvernement haïtien, notamment la ratification de certains instruments internationaux importants relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Bureau haïtien du Médiateur a été accrédité au niveau international comme institution nationale de défense des droits de l'homme en décembre et la Commission interministérielle des droits de l'homme est devenue opérationnelle durant la période considérée. Ce sont des avancées importantes.

Même si la situation humanitaire s'est quelque peu améliorée, le peuple haïtien doit encore faire face à de nombreux défis. L'insécurité alimentaire persistante et l'augmentation du nombre de cas de malnutrition infantile suscitent de vives préoccupations, exacerbées par la sécheresse qui sévit actuellement dans le nord-ouest du pays. Nous saluons les efforts du Programme alimentaire mondial, qui a commencé à distribuer des vivres aux populations touchées.

Nous trouvons préoccupant que les élections locales et municipales et les élections sénatoriales partielles trop longtemps retardées n'ont pas pu se tenir. Depuis la dernière séance publique que le Conseil a consacrée à Haïti (voir S/PV.7040), certaines mesures indispensables en vue de la tenue de ces élections attendues depuis longtemps ont été prises. Nous ne pouvons que nous féliciter de la promulgation de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques. Le processus de dialogue national récent a mis en lumière l'engagement et la détermination des responsables politiques, et nous nous félicitons de la signature de l'Accord d'El Rancho, qui devrait ouvrir la voie à l'organisation d'élections cette année. Ces avancées sont encourageantes, mais il est essentiel que tous les responsables politiques continuent d'œuvrer à la réalisation d'un consensus sur la tenue d'élections en 2014 et que la MINUSTAH continue de fournir une assistance électorale et un appui logistique en vue de la tenue de ces élections.

Nous nous félicitons des options présentées par le Secrétaire général en vue de l'action future des Nations Unies en Haïti après 2016. Vu les progrès considérables accomplis en ce qui concerne la stabilisation d'Haïti depuis le déploiement de la MINUSTAH pour la première fois en 2004, nous estimons qu'il est temps pour le Conseil d'envisager sérieusement une transition de la MINUSTAH. Nous sommes favorables à une transition accélérée en vue d'une nouvelle configuration de la présence des Nations Unies en Haïti, tout en soulignant que celle-ci doit être adaptée à la situation sur le terrain.

Haïti demeure un pays fragile à de nombreux égards, et il faut veiller à préserver et à pérenniser les progrès accomplis. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation stratégique annoncée dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/162) et les recommandations sur l'option la plus appropriée pour la future présence des Nations Unies en Haïti.

Mme Paik Ji-Ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé. Lors du débat tenu la semaine dernière sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (voir S/PV.7143), nous avons abordé certaines questions fondamentales qui s'appliquent également au débat d'aujourd'hui. Aujourd'hui, je voudrais faire trois observations, en mettant l'accent sur la responsabilité mutuelle de toutes les parties concernées. Ce facteur revêt particulièrement de l'importance pour consolider les résultats obtenus à ce jour et pour accélérer la mise en œuvre du processus restant.

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, nous nous félicitons de l'accord signé récemment par tous les acteurs politiques sur la tenue d'une seule élection (des élections combinées) cette année. Il faut satisfaire sans plus tarder aux demandes de la population qui s'impatiente de plus en plus. Les responsables politiques haïtiens doivent accélérer les préparatifs en vue de la tenue de ces élections trop longtemps retardées, tout en garantissant des chances égales pour tous les participants. Répondre aux griefs socioéconomiques des citoyens devrait être la première priorité du Gouvernement haïtien. À cet égard, nous saluons le rôle d'appui que joue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les partenaires internationaux.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des institutions, nous tenons à souligner que la mise en place des institutions nationales doit s'accompagner d'une forte volonté politique, car,sinon, leur légitimité et leur efficacité, qui constituent la base de l'unité nationale et de la crédibilité des autorités, ne peuvent être garanties. Le consensus politique sur cet aspect est une autre condition indispensable pour le succès des prochaines élections. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que la la Police nationale d'Haïti devient de plus en plus professionnelle et nous espérons que ce même élan sera imprimé à d'autres institutions qui jouent un rôle tout aussi important pour garantir le respect de l'état de droit au sein de la société haïtienne. La MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres partenaires doivent multiplier les effets de synergie pour mieux appuyer les efforts du Gouvernement haïtien visant au renforcement des capacités grâce à une coordination efficace.

Enfin, s'agissant de la reconfiguration de la MINUSTAH, nous saluons l'approche tournée vers l'avenir du Secrétaire général en vue de la reconfiguration de la MINUSTAH après 2016. Les cinq options présentées dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/162) constituent une base solide pour les choix possibles à faire par le Conseil de sécurité en fonction de l'évolution de la situation. Nous sommes favorables à ce que le Secrétaire général procède régulièrement à un examen des résultats de son évaluation stratégique et qu'il fasse rapport au Conseil à ce sujet, alors que

le Conseil continue d'examiner l'option qui convient le mieux dans les années à venir.

Nous espérons que le peuple et les dirigeants haïtiens joueront un rôle plus actif pour s'attaquer à ces défis, en étroite coopération avec leurs partenaires internationaux. La République de Corée continuera d'apporter son plein appui à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, et à la MINUSTAH afin de contribuer à la stabilisation d'Haïti et au renforcement des capacités dans ce processus de consolidation.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son exposé sur l'évolution récente de la situation dans le pays. Je salue en particulier son étroite coopération avec les décideurs politiques en Haïti, en plaidant pour des institutions démocratiques pérennes, le dialogue national, un programme législatif consensuel et des progrès en vue de la tenue d'élections libres et équitables.

Le Rwanda tient à féliciter les dirigeants et le peuple haïtiens pour leur incroyable résilience et pour la détermination dont ils ont fait preuve dans leur quête de la paix, de la stabilité, de la sécurité et du développement, en particulier depuis le séisme de 2010. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2014/162), Haïti a enregistré des progrès notables dans presque tous les domaines – notamment sur le plan humanitaire, politique, de la sécurité et de l'état de droit –, et ce, en dépit des défis auxquels Haïti et son peuple demeurent confrontés. Nous sommes également encouragés par le fait que le Gouvernement se soit engagé à mieux aligner l'assistance internationale sur les priorités nationales, à accroître la transparence et à renforcer la responsabilité mutuelle. Ces efforts ont favorisé la relance rapide de l'économie haïtienne.

S'agissant de la situation politique, le Rwanda félicite le Parlement haïtien et le Président Michel Martelly d'avoir adopté et promulgué, le 10 décembre, une loi électorale qui a permis de réduire considérablement les tensions politiques. Nous saluons tout particulièrement les acteurs politiques d'Haïti, la société civile et la Conférence épiscopale d'Haïti d'avoir lancé un dialogue interhaïtien axé sur les trois domaines de préoccupation : la gouvernance démocratique, les élections et l'amendement de la Constitution. Nous encourageons tous les acteurs politiques d'Haïti à y voir une occasion historique de bâtir leur État, une occasion qu'ils doivent s'engager à faire fonctionner, quelque difficile qu'elle soit. La communauté internationale doit continuer à aider Haïti dans la préparation des prochaines élections.

Nous sommes encouragés par le fait que, dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées relativement stables durant la période à l'examen. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale et la MINUSTAH en 2013 indiquent une légère tendance à la baisse de la grande criminalité par rapport à la même période de l'exercice précédent. Il est toutefois alarmant que le nombre de viols continue d'augmenter. Nous appelons le Gouvernement, avec l'aide de la MINUSTAH, à mettre en place des stratégies visant à assurer la protection des femmes et des filles et à faire reculer cette tendance. Cela dit, nous saluons la prestation de la Police nationale qui, avec l'aide de la MINUSTAH, a beaucoup amélioré la sécurité dans le pays.

S'agissant de la promotion de l'état de droit, nous notons que la Police nationale est de plus en plus proactive et visible. Elle a réussi à démanteler plusieurs gangs criminels. Le rapport du Secrétaire général indique cependant que, dans la grande majorité des cas, les affaires de viol ne faisaient pas l'objet des poursuites judiciaires voulues, en raison des défaillances constatées dans le fonctionnement des tribunaux, du parquet et des autorités de police, mais nous avons pris note des initiatives prises pour y remédier, notamment en renforçant les capacités des responsables judiciaires et en mettant en place les structures appropriées au sein de la police, avec l'aide de la MINUSTAH et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, bien que plus de 140 000 Haïtiens soient encore déplacés depuis le séisme de 2010, il est encourageant d'apprendre qu'à la fin de l'année dernière, 90 % de la population déplacée par le tremblement de terre avaient quitté les camps de personnes déplacées. Nous nous félicitons de la collaboration du Gouvernement, de l'ONU et des partenaires non gouvernementaux dans cet effort. Nous croyons qu'avec l'appui des partenaires internationaux, tous les survivants du séisme seront bientôt réinstallés. Nous nous félicitons également du fait que le taux général de choléra a été divisé par deux depuis le début de l'épidémie fin 2010, et que la grave insécurité alimentaire qui touchait 1,5 million personnes au début

de 2013 n'en touchait plus que 600 000 à la fin de cette même année.

Nous nous félicitons de la poursuite des efforts déployés par l'ONU pour éradiquer l'épidémie de choléra, et appelons toutes les parties prenantes à continuer à mobiliser les ressources nécessaires et à appuyer les efforts visant à éliminer le choléra en Haïti. À cet égard, nous notons que le plan d'action humanitaire pour Haïti pour 2014 prévoit la somme nécessaire de 169 millions de dollars – pour fournir les services de base aux personnes déplacées vivant encore dans des camps et répondre aux besoins critiques liés à l'épidémie de choléra, à l'insécurité alimentaire, à la nutrition, à la protection et à la préparation aux catastrophes – dont 6 millions ont déjà été décaissés. Nous demandons notamment au Gouvernement et à tous les partenaires de veiller à réduire la prévalence de la malnutrition aigüe parmi les enfants de moins de 5 ans, qui continue de toucher plus de 500 000 enfants.

S'agissant du statut de la MINUSTAH, nous prenons note des cinq options présentées par le Secrétaire général pour la reconfiguration de la Mission après 2016. Nous croyons que cette reconfiguration doit tenir compte de la dynamique sur le terrain, conformément aux conditions politiques et de sécurité dans le pays. À cet égard, le Rwanda se félicite de l'intention du Secrétaire général de procéder à une évaluation stratégique complète visant à dresser une mise à jour approfondie des conditions sur le terrain, et le Conseil de sécurité devrait prendre sa décision relative au retrait sur la base des recommandations émanant de cette évaluation.

Enfin, je voudrais dire que le Rwanda continuera d'aider le Gouvernement haïtien au cours de sa période de reconstruction et, en tant que pays fournisseur d'effectifs de police à la MINUSTAH, nous sommes résolus et prêts à aider le Gouvernement à professionnaliser ses forces de police.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour sa présentation, et nous l'encourageons à continuer à contribuer au processus haïtien par la façon dont elle dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous remercions également la présidence du Luxembourg d'avoir organisé ce débat sur la question concernant Haïti, un sujet qui intéresse l'Amérique latine et les Caraïbes, comme l'ont montré l'Organisation des États américains et les sommets successifs de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres forums régionaux.

Ma délégation souscrit à la déclaration que fera le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

L'engagement et la solidarité du Chili vis-à-vis du peuple et des autorités d'Haïti, tant au niveau bilatéral que multilatéral sont de longue date. Il y a exactement 10 ans, alors que, comme aujourd'hui, nous occupions un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité, nous avons appuyé et avons participé au déploiement d'une force multinationale provisoire. Cette même année, nous avons appuyé avec force la création de la MINUSTAH afin d'aider le processus politique et de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Depuis, le Chili a contribué plus de 11 000 hommes et femmes à son contingent. L'engagement du Chili à l'égard d'Haïti s'est souvent reflété à la direction de la MINUSTAH, où deux représentants spéciaux du Secrétaire général ont été chiliens.

La présence et la nature pluridimensionnelle de la MINUSTAH ont apporté une contribution positive à l'instauration d'un environnement relativement stable et sûr, quoique fragile, en Haïti durant toutes ces années. Cette présence a permis notamment de relever de grands défis, tels que le séisme de 2010 et la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, l'amélioration de la situation politique est prioritaire et, à cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Représentante spéciale pour faciliter un climat de concertation entre tous les acteurs nationaux afin de renforcer les institutions démocratiques et de faire face aux processus pendants. Il faut accorder une grande importance aux questions électorales. Nous partageons les conclusions du Secrétaire général, à savoir que la tenue des élections en 2014 est d'une importance capitale pour assurer la continuité des institutions démocratiques du pays. À cet égard, la promulgation de la nouvelle loi électorale et le début du processus de dialogue national marquent une évolution positive de la situation, et nous exhortons les acteurs politiques haïtiens à y participer dans un esprit constructif et démocratique. Il existe toutefois des domaines qu'il faut améliorer, et c'est pourquoi nous appelons les autorités à faire des efforts déterminés pour renforcer l'état de droit, notamment les secteurs de la justice et des droits de l'homme.

Nous exhortons également la MINUSTAH à poursuivre ses efforts visant à inclure la société civile dans le dialogue politique.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans le domaine humanitaire, en particulier s'agissant de la réinstallation permanente de plus de 90% des déplacés. La manière dont ont œuvré les autorités haïtiennes, de concert avec l'ONU et les partenaires non gouvernementaux, pour relever ce défi procède d'une synergie positive qui mérite d'être appliquée dans d'autres domaines. Nous ne devons pas oublier qu'Haïti est un exemple clair de ce que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires appelle une « crise humanitaire oubliée »; c'est pourquoi nous appelons les principaux donateurs à continuer de financer les appels humanitaires.

La mise en œuvre du plan de consolidation de la MINUSTAH doit toujours prendre en considération les besoins sur le terrain. Il importe également que les efforts futurs permettent de renforcer les capacités institutionnelles d'Haïti selon le principe de l'appropriation nationale, afin de permettre au peuple haïtien d'assumer progressivement les différentes responsabilités qui lui incombent. Il est essentiel que le plan s'accompagne du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti dans un cadre démocratique et dans le respect des droits de l'homme.

Nous saluons les progrès enregistrés par le Plan de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti, en particulier en 2013, avec notamment le recrutement de plus de 1 000 agents de police supplémentaires, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif de porter à 15 000 le nombre de fonctionnaires de police d'ici à 2016. Nous relevons également que cette promotion compte plusieurs lauréates. Tout cela s'est traduit par un recul de la criminalité dans les zones urbaines sensibles et par le démantèlement de plusieurs bandes organisées. Les efforts axés sur la prévention réalisés au niveau communautaire ont joué un rôle fondamental à cet effet. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant au fait que les succès remportés dans le domaine de la professionnalisation de la police ne se sont pas accompagnés de progrès similaires en matière de justice et d'application du principe de responsabilité, compromettant ainsi l'instauration de l'état de droit.

La présence des Nations Unies en Haïti à l'appui des autorités locales reste indispensable. À cet égard, nous prenons note des options proposées dans le rapport du Secrétaire général concernant la présence des Nations Unies après 2016. Nous pensons que ces options constituent un point de départ pour la discussion, et elles sont soigneusement examinées par les autorités de mon gouvernement, qui attendent par ailleurs l'évaluation stratégique qui sera effectuée par le Secrétariat.

Durant sa récente visite au Chili, Mme Honoré a pu analyser avec les autorités l'importance, la signification et la vision qu'attache mon pays à la MINUSTAH. Ces dernières années, la participation de nouveaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes à la MINUSTAH, au travers de la fourniture d'effectifs de police ou de contingents, a été importante, illustrant ainsi l'engagement de la région aux côtés d'Haïti. Compte tenu de tout ce qui précède, le Chili considère qu'il importe également d'accroître la présence des fonctionnaires originaires d'Amérique latine et des Caraïbes dans la composante civile de la MINUSTAH.

Depuis 1996, mon pays maintient une position inchangée concernant le lien qui existe entre sécurité et développement pour instaurer la paix. C'est pourquoi nous continuerons de soutenir les projets à effet rapide et les programmes visant à réduire la violence communautaire. Il nous paraît important de mentionner que le rapport fait état du développement de projets à effet rapide pour enrayer l'épidémie de choléra et prévenir les maladies hydriques. Cela s'inscrit précisément dans le droit fil du plan biennal mis en œuvre par l'ONU en appui direct au Plan national décennal d'élimination du choléra en Haïti, soutenu par mon pays. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait nommé M. Pedro Medrano Rojas, Coordonnateur principal de la lutte contre le choléra en Haïti.

Nous comprenons que les besoins de financement des opérations de maintien de la paix s'intensifient de par le monde, tandis que les ressources sont limitées. Il faut pourtant veiller à maintenir une équilibre dans l'allocation de ces ressources afin de ne pas compromettre les progrès obtenus. Le Chili réaffirme la nécessité pour l'ONU de continuer d'accompagner les autorités haïtiennes grâce à ses fonds et programmes et à la MINUSTAH et sa composante civile, sur la base notamment du Cadre stratégique intégré pour 2013-2016.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'engagement du Chili aux côtés de la population et des autorités haïtiennes, et de la MINUSTAH. Le Chili continuera d'appuyer le renforcement de l'état de droit, la démocratie et le développement des capacités haïtiennes, afin de favoriser ainsi une culture politique visant la stabilité du pays et le progrès du peuple haïtien.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : La Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, Mme Sandra Honoré, a présenté au Conseil un exposé fort important et instructif sur la situation en Haïti. Mes commentaires porteront sur l'évolution politique, la situation de la sécurité, les questions humanitaires, ainsi que sur la réduction des effectifs et la reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

S'agissant de l'évolution politique, nous sommes ravis de constater que les tensions observées en Haïti au début de la période considérée se sont apaisées grâce à la promulgation d'une nouvelle loi électorale et au lancement d'un dialogue national. Nous félicitons les groupes de la société civile et les chefs religieux qui ont oeuvré à faciliter le dialogue. Nous félicitons en outre S. E. M. Michel Martelly, Président d'Haïti, d'avoir pris en compte les divers courants d'opinion afin de promouvoir une démocratie véritable dans son pays, ce qui a grandement contribué à réduire les tensions politiques. Nous exhortons le pouvoir exécutif et le Parlement à renforcer leur coopération dans l'intérêt de la bonne gouvernance et de la primauté du droit.

Nous savons gré à à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de ses contacts avec les acteurs politiques en Haïti, et de son action en faveur de la démocratie, du dialogue national et des progrès à réaliser en vue de la tenue des élections. Nous notons également le soutien apporté par la MINUSTAH au Gouvernement haïtien pour enregistrer les nouveaux électeurs, distribuer les cartes nationales d'identité, et former les policiers et les agents électoraux.

En ce qui concerne la sécurité, nous constatons avec plaisir que la situation est restée relativement stable au cours de la période considérée. En particulier, nous relevons une tendance à la baisse de la grande criminalité, tels que les homicides et les enlèvements. Nous nous félicitons également du renforcement des effectifs et de l'amélioration des résultats de la Police nationale d'Haïti au cours de la période sous examen.

Sur le front humanitaire, nous sommes satisfaits des progrès qu'Haïti a réalisés jusqu'à présent. Nous prenons note en particulier du fait que 90 % des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010 ont aujourd'hui quitté les camps. Nous félicitons le Gouvernement haïtien, l'ONU et les partenaires non gouvernementaux de ce résultat important. Nous sommes également heureux de voir que le nombre total de cas de choléra a diminué de moitié depuis 2010 et que le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire sévère est passé de 1,5 million début 2013 à 600 000 à la fin de l'année. Nous espérons sincèrement que d'autres efforts seront faits pour réduire encore ce nombre – jusqu'à zéro, si possible.

Pour ce qui est de la consolidation et de la reconfiguration de la MINUSTAH après 2016, nous prenons acte des cinq options présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/162) concernant les fonctions politique et de maintien de la paix de la Mission. Nous attendons avec intérêt l'évaluation stratégique complète qui sera menée à l'échelle des Nations Unies en vue d'établir un état des conditions sur le terrain afférentes aux cinq options.

La MINUSTAH effectue un superbe travail en Haïti. Nous félicitons les officiers et les hommes et les femmes de la Mission de leur courage, de leur engagement et de leur sens du devoir, et d'avoir permis à Haïti d'être là où il est maintenant, après le terrible malheur qui l'a frappé.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, du doigté, notamment, avec lequel elle dirige la MINUSTAH. Elle a défendu les valeurs et l'intégrité des Nations Unies dans des circonstances éprouvantes et difficiles. Ce faisant, elle a confirmé à nos yeux la justesse du jugement du Secrétaire général, qui a nommé des femmes à des postes importants au sein du système des Nations Unies. La semaine dernière encore, Mme Karen Landgren prenait la parole ici au Conseil au sujet de la situation au Libéria (voir S/PV.7145). Auparavant, Mme Helen Clark nous avait parlé du Programme des Nations Unies pour le développement (voir S/PV.7143) et avant elle, Mme Mary Robinson, de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs (voir S/PV.7137). Elles ont toutes montré l'importance de la nomination de femmes à des positions clefs.

Enfin, nous voudrions proposer que la Représentante spéciale du Secrétaire général compare ses notes à celles de la Commission de consolidation de la paix sur les pratiques optimales et les enseignements tirés dans différents secteurs d'opérations en Afrique, en particulier en ce qui concerne les stratégies de réduction des risques de catastrophes et de renforcement de la résilience en cas de catastrophes, ainsi que l'élaboration de stratégies d'intervention rapide, en vue d'atténuer les situations de catastrophes telles que celles qu'a connues Haïti, et en ce qui concerne également la mise au point de projets à effet rapide s'agissant de l'autonomisation

des femmes, de la participation des populations locales au dialogue national et aux processus politiques et de la participation de la société civile aux efforts nationaux de développement.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentante du Luxembourg.

Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, de son exposé ainsi que de son action dans une période cruciale pour l'avenir du pays.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Nous reconnaissons les progrès importants réalisés en Haïti depuis le séisme de janvier 2010. Mais, à l'instar de Mme Honoré, nous sommes également conscients des défis auxquels le pays continue de devoir faire face. Si les conditions de sécurité sont restées relativement stables, et les chiffres recueillis semblent indiquer une baisse de la grande criminalité, l'intensification des manifestations au cours de la deuxième moitié de 2013 a témoigné du mécontentement croissant de la population face aux problèmes d'ordre socioéconomique et aux blocages institutionnels persistants. Pour répondre aux demandes des citoyens haïtiens, il est essentiel que les différentes échéances électorales retardées depuis plus de deux ans soient enfin tenues. À cet égard, l'adoption de la loi électorale par le Parlement et sa promulgation par le Président Martelly le 10 décembre dernier sont des développements positifs.

Il importe maintenant que la préparation des élections s'accélère. Nous saluons le processus de dialogue national qui a été engagé le 24 janvier dernier entre l'exécutif, le Parlement et les partis politiques sous l'égide de la Conférence épiscopale d'Haïti. La signature d'un accord le 14 mars dans le cadre de ce dialogue interhaïtien constitue un pas important vers un consensus national. Ce consensus est indispensable pour le renforcement des institutions démocratiques par le biais de la tenue des élections en 2014, et pour la mise en place d'une gouvernance favorable au développement socioéconomique au profit de l'ensemble des Haïtiens.

L'amélioration générale de la situation humanitaire ces derniers mois est encourageante. Cependant, les conditions de vie des 146 000 personnes déplacées vivant encore dans des camps suite au séisme de janvier 2010 sont déplorables, et l'amélioration de la sécurité alimentaire risque d'être mise à mal par le prochain ouragan. Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de près de 100 000 enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition, dont 20 000 souffrent de malnutrition aiguë sévère. De même, si le nombre total de personnes infectées par le choléra a diminué de moitié depuis le déclenchement de l'épidémie à la fin de 2010, le taux de mortalité lié au choléra a augmenté. La communauté internationale doit se montrer à la hauteur de ces défis. Pour sa part, le Luxembourg continue de s'engager pour aider Haïti à surmonter les défis liés au développement socioéconomique et à la reconstruction du pays.

Des progrès sont également de mise en matière de protection des droits de l'homme et dans le domaine de l'état de droit. Dans son rapport publié le 7 février dernier, l'expert indépendant mandaté par le Conseil des droits de l'homme, Gustavo Gallón, a mis en exergue les conditions de détention déplorables dans les prisons et attiré l'attention sur le problème de la détention préventive prolongée en Haïti. Nous encourageons les autorités haïtiennes à redoubler d'efforts, avec l'appui de la MINUSTAH, pour remédier à ces problèmes.

Sur une note positive, nous saluons la décision de la Cour d'appel de Port-au-Prince validant les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de l'ancien Président Jean-Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité.

Une police professionnelle est une composante clef de l'état de droit. Nous nous félicitons des progrès réalisés pour développer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Comme l'a rappelé la Représentante spéciale, les effectifs se situent actuellement à 11 228 agents de police, dont 950 femmes. En décembre 2013, 1058 élèves, dont 111 femmes, ont obtenu leur diplôme d'agent de police. La prochaine promotion s'annonce également prometteuse. Haïti est donc sur la bonne voie pour atteindre l'objectif fixé de 15 000 agents de police en activité en 2016.

Les progrès sur la voie de la stabilisation de la situation en Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004 sont considérables. Certes, la présence des Nations Unies est encore nécessaire, également en vue des échéances électorales à venir. Je pense notamment aussi aux élections présidentielles prévues pour novembre 2015. Mais il convient dès à présent de préparer la période qui s'ouvrira après 2016.

Nous remercions ainsi le Secrétaire général de nous avoir fourni cinq options envisageables pour une présence des Nations Unies après 2016. De façon

générale, le Luxembourg soutient l'objectif d'une appropriation progressive des compétences de la MINUSTAH par l'État haïtien, en particulier par la Police nationale d'Haïti en ce qui concerne le maintien de l'ordre et d'un environnement stable. Si les conditions sur le terrain le permettent, nous sommes d'avis qu'une transition accélérée vers une nouvelle configuration de la présence des Nations Unies en Haïti devrait être recherchée.

Nous attendons avec intérêt l'évaluation stratégique complète que le Secrétaire général nous présentera dans un prochain rapport, afin que le Conseil de sécurité puisse opter, en toute connaissance de cause et en concertation étroite avec les autorités haïtiennes, pour la future présence des Nations Unies qui conviendra le mieux aux aspirations et besoins des Haïtiens et qui permettra de sauvegarder durablement la stabilité du pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je tiens tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République d'Haïti, à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la qualité de son rapport soumis au Conseil de sécurité, en application de la résolution 2119 (2013) prorogeant jusqu'au 15 octobre 2014 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Gouvernement haïtien a examiné avec le plus haut intérêt le contenu de ce rapport, qui se veut un constat lucide, équilibré et objectif de la situation en Haïti sur le plan politique et de l'état de la sécurité, sur les plans économique, humanitaire et du relèvement, et qui fait le point sur les différents volets des activités de la MINUSTAH dans le cadre des grands axes du mandat qui lui a été confié voilà déjà 10 ans.

Le Gouvernement haïtien a pris note également des différentes options à l'étude dans la perspective d'une reconfiguration, souhaitée de part et d'autre, de la MINUSTAH. Sur ces différents points, je voudrais faire entendre la position du Gouvernement et apporter au besoin quelques éclaircissements et nouveaux éléments d'information qui compléteront les données du rapport et permettront d'apprécier l'évolution récente de la situation en Haïti.

Mais qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer la gratitude du Gouvernement haïtien à tous les États Membres, qui, par leur généreuse contribution en ressources humaines, financières, techniques et matérielles, apportent depuis 2004 un soutien indéfectible à la MINUSTAH, accompagnant ainsi le peuple haïtien dans sa marche vers l'édification d'un État de droit et d'une société authentiquement démocratique.

Le Gouvernement haïtien se réjouit du constat général établi par le Secrétaire général quant à l'évolution de la situation en Haïti. Malgré les problèmes, écrit-il, les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation de la situation en Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004 ont été considérables.

Nous avons pris note des zones d'ombre et de certaines préoccupations dont fait état le rapport, au sujet notamment de la lenteur du processus politique, des tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif et du retard pris dans l'organisation des élections. À cet égard, je tiens à souligner que l'appel lancé par le Secrétaire général pour la tenue d'élections en 2014, indispensable pour la continuité des institutions démocratiques du pays, a été entendu et a eu une profonde résonance au niveau des acteurs politiques du pays en particulier, et de la société haïtienne en général.

En effet, un tournant majeur vient de se produire sur l'échiquier politique en Haïti. Un important accord, dit «Accord d'El Rancho», a été signé le 14 mars 2014 par les principaux acteurs de la vie politique haïtienne au terme d'un processus de dialogue politique lancé il y a deux mois par le Président Michel Joseph Martelly, sous l'égide du Président de la Conférence épiscopale, le cardinal Chibly Langlois.

L'horizon s'est donc nettement dégagé. Désormais, les obstacles d'ordre politique, qui freinaient la tenue des élections, sont levés. L'Accord prévoit expressément la mise en place d'un gouvernement d'ouverture, capable de créer les conditions nécessaires pour réaliser des élections libres, honnêtes et démocratiques. La loi électorale déjà promulguée devrait faire l'objet des amendements convenus. D'autres dispositions de l'Accord visent la gouvernance, la séparation des pouvoirs, les garanties judiciaires et institutionnelles et le règlement de tous les sujets litigieux qui constituaient autant de facteurs de blocage. Le consensus qui a été forgé devrait permettre de rattraper les retards et de tenir en 2014 les élections en vue du renouvellement des deux tiers du Sénat, de l'ensemble de la Chambre

des députés ainsi que de la totalité des municipalités et autres collectivités locales.

Le Chef de l'État en a pris l'engagement solennel : le Gouvernement assumera pleinement sa responsabilité à l'égard du processus électoral et des institutions nationales chargées de le mener à terme.

L'appui de la MINUSTAH, même de manière indirecte, à ce processus de dialogue politique, qui vient d'être couronné de succès, mérite d'être souligné. Et le Gouvernement haïtien ne peut que se réjouir de la recommandation du Secrétaire général, à savoir que « la Mission devra utiliser de manière plus ciblée et plus stratégique les moyens dont elle dispose pour appuyer les efforts des autorités nationales » (*S/2014/162, par. 16*) en vue de la réalisation des prochaines élections.

Sur un autre plan, le Gouvernement de la République d'Haïti exprime sa haute appréciation pour le soutien remarquable que l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales et régionales, comme la Communauté des Caraïbes, ont apporté à Haïti en ce qui concerne la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine du 23 septembre 2013 concernant la nationalité de plus de 200 000 Dominicains d'origine haïtienne. Il leur renouvelle les sentiments de sa plus vive reconnaissance. Haïti est dans l'attente, tout comme la communauté internationale, de la loi additionnelle promise par le Gouvernement dominicain, qui viendra garantir les droits des citoyens qui risquent de se trouver en situation d'apatridie.

Sur le plan de la sécurité, le rapport du Secrétaire général signale une stabilité relative des conditions de sécurité, illustrée par un certain nombre d'éléments positifs, que je me permets de souligner : baisse significative des chiffres de la criminalité, chute de 21 % du nombre d'homicides par rapport à 2012, inversion de la tendance observée depuis cinq ans sur le plan de la criminalité, et baisse de 53 % du nombre total d'enlèvements par rapport à 2012. Il ne fait aucun doute que l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti a contribué à ces résultats. Aussi est-ce à juste titre que le Secrétaire général se félicite des succès remportés dans ce domaine prioritaire du plan de consolidation qu'est la professionnalisation de la Police haïtienne.

Je me félicite aussi que le Secrétaire général ait mentionné dans son rapport les progrès accomplis, ainsi que la longue série de mesures prises par le Gouvernement haïtien au chapitre de l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Outre la mise en place du Bureau haïtien du Médiateur comme institution nationale des droits de l'homme, de la Commission interministérielle des droits de l'homme, le Gouvernement haïtien a en effet signé, le 16 août 2013, la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Fort opportunément, le Gouvernement haïtien vient de procéder lee 21 mars 2014, il y a donc trois jours, ici à New York, à la signature du Traité sur le commerce des armes, cet instrument juridique majeur ouvert à la signature des États le 3 juin 2013. Ce faisant, le Gouvernement, qui demeure profondément préoccupé par la prolifération et la dissémination des armes classiques et des munitions, a toujours appelé de ses vœux un traité qui régule le commerce des armes afin d'améliorer la sécurité humaine globale par la réduction des pertes en vies humaines résultant d'un contrôle strict des transferts d'armes et de munitions. Le Gouvernement haïtien s'est félicité de la conclusion d'un traité juridiquement contraignant qui prend en compte les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Ce sont là autant de mesures qui illustrent sans équivoque l'engagement du Gouvernement haïtien en faveur de la promotion des droits de l'homme et du respect des valeurs démocratiques partagées de liberté, de pluralisme politique, de primauté du droit et d'équilibre entre les pouvoirs comme socle de notre démocratie en construction.

Dans le même ordre d'idées, le rapport du Secrétaire général de l'ONU note les progrès réalisés sur le plan humanitaire; la réinstallation de la grande majorité des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010, en grande partie grâce aux programmes de retour et de réinstallation mis en œuvre par le Gouvernement, l'ONU, le Gouvernement canadien et des partenaires non gouvernementaux; et le recul du nombre total de personnes souffrant d'insécurité alimentaire sévère, qui a chuté de 1,5 million début 2013 à 600 000 à la fin de l'année.

Parallèlement, malgré les contraintes multiples, les déficiences sur le plan des infrastructures et ses handicaps structurels, l'économie haïtienne amorce son redressement, après des décennies de stagnation, enregistrant une croissance de 4,3 % pour

l'exercice 2012-2013. De surcroît, en dépit de la faiblesse des moyens disponibles, des efforts soutenus sont déployés par le Gouvernement sur le front social, qu'il s'agisse de programmes de réduction de la pauvreté, de lutte contre la faim, de lutte contre la violence faite aux femmes, et de lutte contre la marginalisation et l'exclusion.

Le Gouvernement se félicite par ailleurs que la MINUSTAH, sous la direction avisée de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Sandra Honoré, ait été partie prenante de ces efforts et continue d'apporter, dans tous les axes de sa mission de stabilisation, un soutien hautement apprécié. Cet appui se manifeste non seulement sur le plan de la sécurité et de la stabilité, mais aussi dans des domaines aussi variés que l'appui technique et logistique au Gouvernement pour le lancement de divers programmes et interventions visant à améliorer les conditions de vie de la population; l'appui technique au Parlement, au Ministère de la justice, au Ministère de la santé et à plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux; le soutien aux organisations de la société civile et à divers partenaires locaux; et, enfin, sa participation à diverses activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement. Nous sommes encouragés par les efforts que déploient les Nations Unies en Haïti pour contribuer directement à la mise en œuvre du Plan national de 10 ans pour l'élimination du choléra, dont l'épidémie continue de faire des victimes au sein de la population.

Dix ans après la création de la MINUSTAH, on s'accorde à reconnaître que d'incontestables succès ont été remportés dans les axes prioritaires de la mission de stabilisation dont elle a été investie. Ces succès, toutefois, ne font pas perdre de vue l'ampleur des tâches qui restent à accomplir ni celle des défis qu'Haïti doit encore relever. À titre d'exemple, le rapport du Secrétaire général souligne, au chapitre des questions sécuritaires, que d'autres progrès sont nécessaires avant que la Police nationale ne soit en mesure d'assurer le même niveau de sécurité que la MINUSTAH. Ce n'est que l'un des aspects qui illustrent la nécessité d'une redéfinition des objectifs, de la nature et des composantes de la Mission.

L'heure est donc venue de faire un bilan serein de l'action de la MINUSTAH au cours de la décennie écoulée. À l'approche de l'expiration du mandat confié par le Conseil de sécurité, l'occasion nous semble particulièrement propice à cet examen-réévaluation nécessaire, dont le principe est d'ailleurs déjà acquis. Pour sa part, le Gouvernement haïtien est prêt à y participer sur la base des éléments de réflexion préliminaires qu'il a eu l'occasion de soumettre au Conseil de sécurité et à la lumière des cinq options de reconfiguration présentées par le Secrétaire général dans son rapport.

Toute reconfiguration de la Mission devra, de l'avis du Gouvernement, tenir compte des impératifs de l'heure – qui ne sont plus ceux de 2004 – et refléter les besoins particuliers d'Haïti à ce stade de son développement où, le cap de la transition démocratique franchie, il importe de définir les nouvelles priorités et les moyens nécessaires pour consolider durablement les fondations indissociables de la démocratie et de l'état de droit, de la sécurité et du développement économique et social. Il va de soi que les institutions nationales haïtiennes devront assumer pleinement leur place et leurs responsabilités dans cette nouvelle configuration.

Dans cet esprit, le Gouvernement étudiera soigneusement les propositions avancées et apportera tout son concours au Conseil de sécurité et au Secrétariat dans la perspective de la consolidation des gains enregistrés ces 10 dernières années, d'une vision renouvelée et élargie des objectifs et du champ d'action de la MINUSTAH, et du nouvel élan attendu à l'horizon 2016. En remerciant le Secrétaire général pour ce rapport, qui va assurément inspirer et orienter les travaux du Conseil de sécurité au cours des prochains mois, je renouvelle la détermination du Gouvernement haïtien à continuer de travailler de concert avec le Conseil à la pleine réalisation du mandat confié à la MINUSTAH.

La Présidente :Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Ambassadrice Sandra Honoré, pour son exposé détaillé. Le rapport du Secrétaire général (S/2014/162) ainsi que l'exposé de la Représentante spéciale montrent clairement que, bien que des progrès notables aient été réalisés à différents niveaux, un certain nombre de problèmes énormes et essentiels continuent de se poser.

La Jamaïque prend note avec grand intérêt des étapes politiques importantes découlant du dialogue interhaïtien engagé sous l'égide de la Conférence épiscopale d'Haïti. Nous relevons également que ce dialogue a abouti à un premier consensus phare sur la tenue d'une seule élection en 2014 pour renouveler les deux tiers du Sénat, l'ensemble de la Chambre

des députés ainsi que la totalité des municipalités et autres collectivités locales. Cette réalisation représente un tournant dans la gouvernance haïtienne et laisse entrevoir ce que l'on pourrait le mieux décrire comme une nouvelle direction dans la pratique politique en Haïti. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire fond sur l'élan imprimé à ce jour en vue de la tenue d'élections libres et équitables.

La Jamaïque est consciente que la stabilité politique et la consolidation des gains acquis en matière de développement sont étroitement liées à la sécurité durable des citoyens. Nous prenons toutefois note avec préoccupation du fait que, si les chiffres indiquent une tendance à la baisse de la grande criminalité, notamment des enlèvements, le nombre de cas de viols signalés a augmenté. Nous remercions la Mission de son rapport sur la question publié en août 2013 et, à cet égard, nous encourageons la poursuite des efforts de renforcement des capacités des tribunaux, du parquet et des autorités de police pour un traitement adéquat de ce type d'affaires.

Il est regrettable que le fléau de la violence sexuelle et sexiste persiste en Haïti. La Jamaïque prend acte du programme spécifiquement adapté qui sert à former le personnel de police aux méthodes employées pour prévenir et combattre de tels crimes, et s'en félicite. La Jamaïque considère que le problème de l'exploitation et des abus sexuels au sein de la Mission est d'une importance cruciale. De telles affaires entachent de manière inacceptable l'image de la MINUSTAH. Qui plus est, ils portent atteinte à la réputation de l'ONU au niveau international et à celle de nombreux autres membres du personnel sur le terrain, dévoués à la cause de la promotion et du maintien de la paix. La Jamaïque appuie fermement l'application d'une approche de tolérance zéro pour de tels cas. À cet égard, nous saluons les efforts visant à lancer des enquêtes approfondies et en temps opportun sur toutes les allégations d'abus et demandons que des efforts résolus continuent d'être déployés pour prévenir des incidents futurs.

La Jamaïque note avec satisfaction l'augmentation significative des effectifs de la Police nationale d'Haïti, qui sont passés de 5 000 agents au début de la Mission à 11 228 agents aujourd'hui. Nous encourageons la MINUSTAH à continuer à faire d'une priorité le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. À cette fin, il faut mener des campagnes vigoureuses de recrutement et déployer des efforts inlassables en vue d'atteindre l'objectif d'avoir 15 000 agents de police en activité avant la clôture du plan de développement de la police pour la période 2012-2016. Il faut également mettre l'accent sur le recrutement des femmes et du personnel qualifié à même de contribuer au développement d'Haïti au plus haut niveau.

L'incidence positive sur la sécurité publique et le développement communautaire du programme de lutte contre la violence de proximité mis en œuvre par la MINUSTAH est de plus en plus reconnue. En appuyant des projets d'infrastructure et de protection de l'environnement qui emploient beaucoup de main-d'œuvre au sein des diverses communautés, la MINUSTAH a en effet offert de nouvelles perspectives viables aux jeunes à risque. Vu le succès notable enregistré par ce programme, nous nous félicitons du lancement des 29 nouveaux projets inscrits au budget 2013-2014.

Nous prenons note des progrès réalisés en ce qui concerne le respect de l'état de droit en Haïti, comme l'illustre le programme des « 5 E » du Gouvernement. Par conséquent, la Jamaïque appuie fermement l'assistance apportée par la MINUSTAH aux institutions haïtiennes garantes de l'état de droit. En particulier, nous prenons note du travail accompli en matière de détention provisoire grâce aux bureaux d'aide juridique, qui ont pu traiter plus de 2 000 affaires pendant la période à l'examen.

S'agissant de l'économie haïtienne, le rapport du Secrétaire général indique que le taux de croissance économique d'Haïti s'élève à 4,3 %. Ces progrès, qui s'accompagnent de niveaux de plus en plus élevés d'innovation et d'activité industrielle à travers le pays, témoignent de la résilience du peuple haïtien et de sa détermination à surmonter les nombreux obstacles au développement économique et social. Tout en partageant les espoirs et les attentes en vue d'une Haïti plus prospère, nous sommes conscients des contraintes existantes, notamment les infrastructures inadéquates et le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité, qui, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, continuent de peser sur la croissance économique. Il est évident que la persistance de ces contraintes aura inévitablement une incidence négative sur la capacité d'Haïti à continuer d'avancer dans la bonne direction.

La Jamaïque continue d'appuyer les quatre objectifs de stabilisation convenus et définis dans le plan de consolidation de la Mission. Nous nous félicitons des mises à jour fournies par le Secrétaire général sur

les progrès réalisés et les défis qui subsistent et nous attendons avec intérêt des informations supplémentaires sur la façon dont les Nations Unies peuvent continuer à contribuer à la stabilisation et au développement d'Haïti.

Dans le même temps, nous appuyons les efforts visant à une réduction responsable et bien planifiée des effectifs. Nous demandons que la reconfiguration de la Mission après 2016 soit adaptée aux besoins du peuple haïtien. Les cinq options présentées dans le rapport ont tous leurs avantages et inconvénients. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat sur ces questions et d'autre questions connexes.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui de la Jamaïque au Gouvernement et au peuple haïtiens. Je tiens à rendre hommage à mes compatriotes qui travaillent à la MINUSTAH et saluer l'engagement dont ils font preuve pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/ 2014/162). L'Espagne s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union européenne et voudrait ajouter quelques observations à titre national.

L'Espagne souscrit à l'évaluation relativement positive du Secrétaire général de la situation politique en Haïti. Nous saluons les progrès réalisés en ce qui concerne le dialogue interhaïtien facilité par la Conférence épiscopale d'Haïti entre les divers acteurs politiques au sein du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et des partis politiques. Nous demandons à tous les acteurs politiques de poursuivre et d'intensifier ce dialogue pour aborder les questions relatives au programme politique dans un climat de consensus.

Nous estimons que la tenue des prochaines élections sera un jalon important pour le processus de stabilisation en Haïti, la consolidation de ses institutions et la promotion de la démocratie et de l'état de droit. Nous sommes confiants que ces élections se tiendront au cours de cette année.

L'Espagne salue les efforts de la première mission de haut niveau du Conseil consultatif politique du Club de Madrid, financée par l'Union européenne et dirigée par M. Cassam Uteem, qui fut à deux reprises Président de la République de Maurice, et M. Carlos Westendorp, Secrétaire général du Club et Ambassadeur d'Espagne. La mission avait pour but de promouvoir le dialogue dans le cadre des discussions relatives à la stabilisation et à la réforme politique en Haïti.

En ce qui concerne la sécurité, nous nous félicitons des progrès enregistrés en 2013, qui sont le fruit du travail remarquable réalisé par la MINUSTAH et du processus de renforcement institutionnel de la Police nationale d'Haïti, qui se poursuit. L'Espagne estime que, sur le plan de la sécurité, il convient de renforcer et d'appuyer les mesures en faveur des réformes des systèmes judiciaire et pénitentiaire, en particulier celles concernant la détention provisoire. Les résultats enregistrés en matière de sécurité nous encouragent à appuyer le travail effectué en vue de la formation et du déploiement progressif des agents de la Police nationale.

Nous appuyons le processus de réflexion en cours sur l'avenir de la MINUSTAH en vue d'une réduction progressive des effectifs de la Mission, qui permettra de se concentrer à moyen terme sur l'assistance aux populations civiles, en particulier dans les situations d'urgence. Dans tous les cas, l'Espagne estime que cette réflexion doit s'accompagner d'un renforcement effectif des capacités de la Police nationale d'Haïti, pour qu'elle puisse progressivement assumer les fonctions que lui transférera la MINUSTAH.

Dans le domaine de la justice, nous nous félicitons de l'arrêt rendu par la Cour d'appel dans l'affaire de l'ancien Président Jean-Claude Duvalier, qui met en lumière la consolidation de l'état de droit en Haïti et les progrès réalisés dans ce domaine.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, l'Espagne note avec satisfaction les progrès mentionnés dans le rapport du Secrétaire général relatifs à la réduction du nombre des personnes déplacées. Nous appuyons les efforts de l'ONU visant à éliminer le choléra dans le cadre de son plan biennal à l'appui du plan national haïtien. L'Espagne, qui est l'un des principaux donateurs dans le pays, maintient et réitère son engagement en faveur du développement d'Haïti grâce à une coopération qui met l'accent sur l'accès à l'eau potable, qui est d'une importance cruciale pour l'élimination du choléra, l'éducation, le développement rural et la lutte contre la malnutrition.

Enfin, je voudrais exprimer notre foi dans le dialogue de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine et notre appui à celui-ci. Nous estimons que la Commission bilatérale de haut niveau est l'enceinte indiquée pour aborder les questions d'intérêt commun pour les deux pays, en vue d'un développement mutuellement bénéfique.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

Mme Rodriguez Pineda (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadrice Sandra Honoré, que nous remercions pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2014/162). Nous remercions également le Représentant permanent d'Haïti pour ses observations très utiles.

Je voudrais faire cinq remarques rapides. Premièrement, la situation actuelle en Haïti reste confrontée à d'immenses défis, et c'est en grande partie la tenue des élections locales, municipales et législatives et leur succès qui permettront d'en triompher. Nous nous félicitons du récent accord politique conclu en Haïti pour la tenue d'élections cette année. Nous félicitons les dirigeants haïtiens d'avoir forgé ce consensus qui marque une évolution dans la culture politique du pays. Il importe désormais qu'il soit mis en œuvre. Par ailleurs, nous nous félicitons des préparatifs techniques et législatifs qui sont entrepris pour que les élections soient viables, lesquels incluent la mobilisation du budget nécessaire.

Deuxièmement, je voudrais parler de la réforme de la Police nationale d'Haïti, qui tend à être le critère principal d'évaluation du succès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous avons signalé plusieurs fois que la professionnalisation de la police n'était pas suffisante en soi. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans d'autres domaines également importants qui, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, risque de compromettre une partie des résultats appréciables qui ont été obtenus à ce jour. Il faut également réaliser des progrès dans le domaine judiciaire et pénitentiaire afin de consolider l'état de droit et d'améliorer la qualité des services de police.

Troisièmement, nous considérons que la dimension socioéconomique ne saurait être négligée. La raison principale de l'instabilité en Haïti n'a pas que des solutions militaires; il faut rechercher les causes profondes de l'instabilité et de la pauvreté, du chômage et des inégalités sociales. Sur le plan humanitaire, il faut reconnaître qu'après de longs retards, aujourd'hui enfin, près de 90 % des personnes déplacées après le séisme sont retournées dans leur quartier ou ont été réinstallées. Il continue d'être urgent de normaliser la situation des personnes déplacées par cette catastrophe il y a quatre ans.

Quatrièmement, l'expérience a montré que l'ONU doit maintenir sa présence dans le pays à un niveau adéquat, tant par le biais de la MINUSTAH que de son équipe de pays. C'est pourquoi nous répétons que notre retrait du pays doit être responsable et progressif afin d'être certains que la Mission n'aura plus jamais à revenir. Nous prenons note des cinq options envisagées pour la configuration présentées par le Secrétaire général pour l'après-2016. Nous croyons que pour le moment, il faut maintenir les niveaux actuels en évitant les mesures qui pourraient compromettre la tenue des élections. Tant le rapport du Secrétaire général que la réunion tenue récemment par les pays fournisseurs de contingents soulignent la nécessité de maintenir l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH.

À cet égard, nous considérons que le débat ne fait que commencer et qu'il est prématuré de délibérer sur l'opportunité, les mérites ou l'adéquation des options exposées. Nous sommes dans la phase de consolidation de la MINUSTAH et c'est seulement lorsque ce processus sera finalisé que l'on pourra lancer le processus de reconfiguration. Nous devons agir avec prudence, et sur la base de l'évaluation stratégique que fera le Secrétaire général en consultations étroites avec le Gouvernement haïtien et les pays fournisseurs de contingents.

Enfin, nous félicitons la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, pour ses efforts inlassables à la direction de la Mission. Elle a tout notre appui et notre admiration sans réserve. Haïti occupe une place spéciale dans l'ordre du jour de l'ONU. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le rôle de l'Organisation est d'une importance capitale pour garantir la continuité d'un processus de stabilisation irréversible.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2014/162) et la Représentante spéciale pour son exposé. Je remercie

aussi le Représentant permanent d'Haïti pour sa présentation aujourd'hui.

La Turquie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne partage l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport quant à une relative amélioration du contexte politique en Haïti. Lors de la récente visite du Président Martelly à Bruxelles, l'Union européenne lui a exprimé sa satisfaction pour les avancées réalisées dans le cadre du dialogue interhaïtien qui ont permis de dégager des compromis importants s'agissant des contentieux électoral et institutionnel.

Nous nous réjouissons de constater que nos appels et ceux d'autres partenaires en faveur de la poursuite de ce dialogue ont été suivis d'effets et qu'un accord sur la date des prochaines élections a finalement été trouvé par les parties concernées. L'engagement du Gouvernement à soutenir un tiers des coûts pour l'organisation des prochaines élections nous semble aussi un signe encourageant.

La consolidation de la démocratie et de ses institutions reste un pilier important de notre coopération avec Haïti. Dans cette perspective, l'Union européenne et le Gouvernement haïtien ont décidé en décembre dernier de lancer le dialogue politique prévu dans l'article 8 de l'Accord de Cotonou. Ce cadre nous permettra d'accompagner les réformes politiques et économiques indispensables pour un développement socioéconomique durable d'Haïti, mais aussi d'avoir des échanges constructifs sur des sujets de préoccupation communs.

Le dialogue politique est complété par un programme d'appui au Parlement haïtien visant à améliorer le dialogue entre les partis politiques et une gestion plus efficace du programme législatif. Nous avons en outre demandé au Club de Madrid d'effectuer une nouvelle mission de conseil politique à haut niveau, mission qui a déjà démarré.

En ce qui concerne la situation humanitaire, l'Union européenne se réjouit tout d'abord des progrès signalés par le Secrétaire général, notamment la diminution constante du nombre de personnes déplacées vivant encore dans des camps. Nous restons cependant préoccupés par les conditions de vie très précaires de ces familles, dont la plupart n'ont pas accès aux services de base.

L'Union européenne tient ensuite à souligner encore une fois sa préoccupation face aux cas d'évictions forcées, parfois violentes, signalés par plusieurs organisations de la société civile. Les autorités haïtiennes devraient veiller à assurer le respect des droits des personnes concernées, et trouver des solutions humaines et durables pour les aider dans leur relogement.

L'Union européenne salue aussi les efforts pour trouver une réponse coordonnée au choléra en Haïti, et salue le plan de deux ans des Nations Unies en appui au Plan national haïtien pour l'élimination du choléra. J'ai le plaisir de confirmer que l'Union européenne poursuivra en 2014 son effort humanitaire en Haïti avec un programme d'un montant de 18 million d'euros, qui inclura la poursuite de notre appui á l'éradication de l'épidémie.

Enfin, s'agissant de la situation humanitaire, nous voudrions exprimer notre consternation devant le nombre d'enfants haïtiens de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Ainsi que précisé au point 18 du rapport du Secrétaire général, environ 100 000 enfants seraient touchés; 20 000 d'entre eux souffrent d'une malnutrition aigüe qui aura des conséquences irréversibles pour leur croissance. C'est une véritable tragédie nationale, qui devrait mobiliser l'ensemble des forces politiques haïtiennes. Nous renouvelons notre demande aux autorités et aux forces politiques haïtiennes de mettre les thèmes liés à la lutte contre la pauvreté et la malnutrition au centre de l'action gouvernementale.

L'Union européenne a pris note des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne une future reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Déterminer le scénario le plus approprié nécessitera une analyse approfondie de la situation de la sécurité et de l'avancement sur les quatre indicateurs clefs de stabilisation.

L'Union européenne appuie l'objectif d'une réappropriation graduelle et conditionnelle des compétences de la MINUSTAH par le Gouvernement haïtien. La rapidité de cette transition dépendra de la volonté politique et de la détermination des autorités haïtiennes à mettre en place les reformes législatives et administratives nécessaires pour accomplir les tâches aujourd'hui déléguées à la MINUSTAH. Par

ses programmes de coopération au développement, qui visent entre autres un important soutien à la réforme de l'administration de l'État, l'Union européenne continuera d'accompagner le processus de reconfiguration de la mission.

Comme ce fut le cas lors des précédents débats, nous réitérons notre préoccupation devant les progrès limités dans le domaine des réformes judiciaire et pénitentiaire. Il nous semble indispensable que les autorités haïtiennes envisagent une réforme du secteur de la sécurité dans son ensemble, incluant la police, le contrôle des frontières, et les dispositifs judiciaire et pénitentiaire. Nous travaillons ainsi en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour soutenir le développement des capacités du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, pour lequel un programme spécifique financé par l'Union européenne vient d'être lancé. Par ailleurs, nous saluons la décision de la Cour d'appel validant les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de l'ancien Président Jean-Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité.

Le dialogue binational à haut niveau initié entre Haïti et la République dominicaine représente une excellente occasion de trouver des solutions consensuelles à des questions transfrontalières d'intérêt commun. Nous tenons à féliciter les deux Gouvernements pour leur engagement constructif. L'Union européenne continuera à appuyer activement ce processus par sa participation en tant qu'observateur au dialogue et par ses programmes de coopération régionale.

En conclusion, l'Union européenne voudrait exprimer sa satisfaction pour l'excellente coopération entre notre délégation à Port-au-Prince et la Représentante Spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, ainsi qu'avec le bureau de l'équipe pays des Nations Unies en Haïti. Nous resterons engagés, et poursuivrons notre soutien à Haïti et à la MINUSTAH afin de consolider la dynamique des réformes en cours.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat sur la situation en Haïti. Je félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, et la remercie pour le rapport détaillé (S/2014/162) qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité aujourd'hui.

La Colombie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par la représentante de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, saluant les progrès réalisés en matière de renforcement de la démocratie dans le pays.

La promulgation de la loi électorale et les rapprochements entre les différents partis et le Gouvernement du Président Martelly en vue de la tenue des élections législatives, municipales et locales sont des signes encourageants et représentent un défi de taille qui nécessitera le soutien et l'assistance voulus de la communauté internationale, et principalement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Cependant, il est évident qu'Haïti continue de se heurter à de multiples difficultés. C'est pourquoi la Colombie saisit cette occasion pour renouveler son appui à Mme Honoré et au travail inestimable qu'accomplit la MINUSTAH afin de garantir durablement le bien-être du peuple haïtien, envers qui nous, Sud-Américains, avons une dette historique, compte tenu de l'aide qu'il nous a apportée pour accéder à nos propres indépendances nationales.

La Colombie fait partie de la MINUSTAH. Nos policiers contribuent à la lutte contre le problème mondial de la drogue, la criminalité transnationale organisée, l'extorsion et les enlèvements. Depuis 2013, et compte tenu des appels du Conseil pour que les femmes jouent un plus grand rôle dans le maintien de la paix, nous formons dans nos écoles en Colombie des policières haïtiennes et, dans le domaine de la coopération au service du développement, nous assurons une formation dans plusieurs secteurs comme la production de café, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la remise en état des logements et l'assainissement de base, la réhabilitation des quartiers ainsi qu'un appui à la formation technique.

La sécurité, la stabilité, et l'instauration de conditions de vie plus dignes pour le peuple haïtien, ainsi que la consolidation des institutions démocratiques, doivent demeurer des priorités de l'action de la communauté internationale en Haïti. Il est clair que la MINUSTAH ne peut rester indéfiniment dans le pays, mais il convient d'envisager avec précaution son retrait progressif, car il ne faut pas mettre en péril les réalisations obtenues.

La Colombie préconise un retrait progressif et responsable de la MINUSTAH, en tenant compte des points soulevés dans le dernier rapport du Secrétaire

général, qui souligne qu'il subsiste des lacunes importantes pour ce qui est des institutions et de la sécurité. Les prochaines élections législatives, municipales et locales, de même que l'élection présidentielle de 2015, constituent un défi de plus dans la consolidation de la démocratie en Haïti, défi qui nécessite le soutien et l'assistance de la communauté internationale, en particulier de la MINUSTAH.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

Mme Carrion (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay.

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat pour discuter du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/162).

Le Groupe des Amis se félicite de la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, et la remercie de son exposé détaillé et du travail inlassable qu'elle réalise. Nous saluons également la présence du Représentant permanent d'Haïti.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la mise en place d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont des éléments clefs indispensables à l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité plus grandes et plus durables en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis invite tous les acteurs politiques haïtiens à continuer d'approfondir le dialogue et la coopération en vue de consolider la démocratie dans leur pays, et rappelle l'importance de tenir cette année des élections législatives, municipales et locales libres et transparentes, étape essentielle et urgente vers la stabilité durable, le relèvement et le développement en Haïti.

Le Groupe des Amis salue les efforts consentis par la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti pour encourager un climat de dialogue entre tous les acteurs nationaux dans le but de renforcer les institutions démocratiques haïtiennes.

La signature de l'Accord d'El Rancho marque une étape importante dans le processus mené par les Haïtiens, et traduit la volonté des acteurs politiques du pays d'avancer dans la préparation des élections. Cette dynamique ne doit pas s'essouffler. Nous encourageons les dirigeants politiques haïtiens à maintenir leur esprit de coopération et à agir rapidement pour mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord relatives à la réforme de la loi électorale, à la mise en place du Conseil électoral transitoire et à la fixation d'un calendrier électoral.

Le Groupe des Amis note que, depuis le dernier rapport du Secrétaire général, les conditions de sécurité en Haïti sont dans l'ensemble restées relativement stables, bien que la première partie de la période considérée ait été marquée un temps par des troubles civils. Cela a permis à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de procéder au retrait prévu dans les résolutions 2070 (2012) et 2119 (2013) sans compromettre la sécurité et la stabilité d'Haïti. Le Groupe des Amis prend note des progrès accomplis dans l'exécution du plan de consolidation de la MINUSTAH pour la période 2013-2016, qui vise à permettre aux autorités haïtiennes d'assumer, dès que les conditions le permettront, la pleine responsabilité de la sécurité de leur pays.

Le Groupe des Amis se félicite de cette approche calibrée, et réaffirme qu'il importe de tenir compte des conditions sur le terrain en décidant des futures actions.

Le Groupe des Amis prend note des cinq options présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/162) comme base possible à de futures discussions sur le meilleur moyen de mener à bien les fonctions politiques et de maintien de la paix qui continuent de jouer un rôle fondamental dans tout progrès réalisé en Haïti. Le Groupe se félicite également de ce que le Secrétaire général entende réaliser une évaluation stratégique complète en vue de faire des recommandations au Conseil, et souligne qu'il importe de maintenir une coopération étroite avec le Gouvernement haïtien à cet égard.

Le Groupe des Amis réitère qu'il importe que le Gouvernement haïtien s'engage à renforcer l'état de droit et à accomplir d'autres progrès dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Le Groupe voudrait à cet égard mettre l'accent sur le rôle fondamental de la Police nationale d'Haïti pour la sécurité et la stabilité du pays, et souligner qu'il importe de parachever son renforcement, sa professionnalisation et sa réforme en cours pour lui permettre d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis souligne l'importance que revêt une formation de la Police nationale d'Haïti en dehors de

Port-au-Prince, et son observation des normes les plus élevées en matière de respect des droits de l'homme.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies pour l'exploitation et les sévices sexuels, et compte que l'ensemble du personnel des Nations Unies observe à cet égard les normes de conduite les plus élevées. Le Groupe exhorte tous les acteurs à assumer leurs responsabilités afin de prévenir ce type de situations, d'enquêter sur les cas allégués et de faire répondre les auteurs de leurs actes.

Le Groupe accueille avec satisfaction les progrès notables enregistrés en 2013 en ce qui concerne le relogement des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010. Toutefois, nous sommes également préoccupés par les conditions régnant dans les camps qui restent, en particulier les conditions de vie des femmes et des enfants, illustration des défis humanitaires auxquels Haïti continue d'être confronté. Le Groupe des Amis prend note du travail que le Gouvernement d'Haïti, la MINUSTAH et d'autres continuent d'accomplir pour protéger les groupes vulnérables et elle exhorte les acteurs à accorder la plus grande attention à la prévention et à la réduction de la criminalité violente, en particulier contre les femmes et les enfants, notamment les viols et autres crimes de violence sexuelle.

Les efforts en cours pour éliminer l'épidémie de choléra nous rappellent combien il importe que se poursuive la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien en vue de répondre aux besoins des populations haïtiennes. À cet égard, le Groupe accueille avec satisfaction le plan biennal axé sur des actions à court terme qui a été élaboré par l'ONU en complément du plan décennal national d'élimination du choléra en Haïti, et prend note de la nomination par le Secrétaire général du Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra. Le Groupe salue de même les efforts de la communauté des donateurs, qu'il appelle à honorer sans retard les engagements qu'elle a pris.

Le Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti estime que la sécurité, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et le développement sont étroitement liés et renforcent mutuellement la stabilité. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de s'atteler de façon systématique au chômage, à l'éducation et à la fourniture des services sociaux de base, et d'assurer l'autonomisation économique et politique des femmes.

Parallèlement, le Groupe fait observer qu'il ne peut y avoir de véritable stabilité ou de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratique crédible. À cet égard, le Groupe souligne qu'il importe de promouvoir l'état de droit par le renforcement des institutions haïtiennes, et réaffirme en outre la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien en promouvant des structures de gouvernance améliorées, en étendant l'autorité de l'État et en promouvant et en protégeant les droits de l'homme, conformément à son mandat.

Enfin, les Amis d'Haïti réaffirment leur engagement et leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement d'Haïti dans leurs efforts en faveur de la stabilité, de la reconstruction, du relèvement, du développement économique et social et de la consolidation démocratique. Le Groupe des Amis reconnaît l'important rôle que joue la MINUSTAH dans la maintien de la stabilité et de la sécurité en Haïti, il exprime son appui aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH et en salue le dévouement et les efforts inlassables à l'appui du relèvement et de la stabilité d'Haïti.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé détaillé. Je remercie aussi le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis, de sa déclaration.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2014/162) nous invite à examiner les options envisagées pour ce qui concerne la configuration de la présence des Nations Unies en Haïti après 2016, et nous rappelle dans le même temps les défis en cours : persistance des problèmes de sécurité et des problèmes socioéconomiques et divisions politiques qui empêchent encore le peuple haïtien de jouir de la stabilité démocratique. Outre ces défis, Haïti doit lutter contre une épidémie de choléra dont le nombre total de cas est le plus élevé au monde.

Parallèlement, il n'est que justice de reconnaître qu'Haïti a beaucoup progressé sur la voie de la stabilisation. Les progrès faits dans le domaine humanitaire, en particulier en ce qui concerne le relogement des

personnes déplacées, sont encourageants, bien que les expulsions forcées soient une source de préoccupation. Les perspectives économiques positives qui se sont fait jour récemment confirment notre confiance dans les possibilités de développement en Haïti. Sur le plan politique, en particulier, l'Accord d'El Rancho conclu récemment représente une occasion idéale de rompre avec les anciens modèles et les anciennes pratiques qui vont à l'encontre du progrès institutionnel et qui continuent d'empêcher le pays de progresser. À cet égard, je voudrais saluer le rôle fondamental joué par les médiateurs qui fournissent le cadre et l'appui nécessaires au dialogue interhaïtien. Nous escomptons que le dialogue politique aboutira à court terme à la mise en œuvre rapide d'engagements concrets et qu'il permettra la normalisation de la vie démocratique du pays, avec la tenue en 2014 des élections en suspens et en 2015 des élections présidentielles.

Ce tableau complexe est un rappel du caractère étroitement imbriqué des défis que doit relever Haïti à ce stade avancé du processus de stabilisation. Cela reste une circonstance fondamentale à l'heure où nous discutons de la meilleure stratégie de consolidation des acquis engrangés jusqu'à présent dans le sens de la stabilisation, grâce à la contribution cruciale de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À cet égard, je voudrais exprimer le ferme appui du Brésil au travail qu'effectuent la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, et son équipe.

Sur le plan de la sécurité, le rapport du Secrétaire général nous informe des progrès réalisés par la Police nationale d'Haïti dans la mise en œuvre de son plan de développement, avec l'appui fondamental de la MINUSTAH. Cela ne doit pas nous distraire de la nécessité de traduire concrètement notre appui au renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité en bénéfices concrets pour la population et en meilleure protection des droits humains fondamentaux, y compris les droits économiques et sociaux. Pour aider à établir ce lien fondamental axé sur les droits entre institutions et citoyens, il est essentiel que la MINUSTAH maintienne une stratégie globale pour ce qui est de la stabilisation.

Le Brésil salue l'intégration plus importante des programmes de proximité pour réduire la violence sur toute la gamme des activités de la Mission relatives à l'état de droit, ainsi que les efforts visant à remédier aux insuffisances du secteur judiciaire et au problème des détentions provisoires prolongées. Les outils de stabilisation tels que les projets à effet rapide et les programmes de proximité visant à réduire la violence deviennent encore plus importants à mesure que nous avançons dans la mise en œuvre du Plan de consolidation de la MINUSTAH, assortie de nouvelles réductions de la composante militaire.

Le fait que la situation est restée stable dans les départements évacués par les contingents de la MINUSTAH est en soi une évolution positive. Elle indique que c'est une stratégie bien calibrée, responsable, graduelle et contextualisée qui convient le mieux pour consolider les acquis sans compromettre la sécurité. Nous pensons que c'est une telle démarche prudente, graduelle et responsable qui doit continuer de prévaloir dans notre planification d'une transition durable.

C'est sur les conditions de sécurité sur le terrain, les dimensions sociopolitiques actuelles et la capacité d'Haïti d'assumer une responsabilité de plus en plus importante que nous devons continuer de nous axer, et non des contraintes budgétaires auto-imposées ou des délais arbitrairement fixés sans aucun lien avec la situation spécifique d'Haïti. Le Conseil ne doit pas sacrifier une sécurité et une stabilité rétablies de dure lutte au risque de payer un prix encore plus lourd à moyen terme. Il ne doit pas non plus continuer à établir de nouvelles missions – même nécessaires – au détriment ou aux dépens des missions actives sur le terrain qui n'ont pas encore atteint entièrement leur but.

Comme le Secrétaire général lui-même le souligne, une évaluation stratégique complète sera nécessaire pour prendre une décision en connaissance de cause s'agissant des options envisagées dans le rapport ou de toute autre choix jugé convenable.

Nous espérons que cet exercice permettra d'améliorer concrètement la situation sur le terrain, d'identifier les possibilités qui se présentent en vue de poursuivre le transfert des responsabilités et de veiller à ce que les objectifs clefs, tels que les processus électoraux et le dialogue politique national, reçoivent l'appui voulu. Une coopération étroite et efficace avec le Gouvernement haïtien restera une exigence fondamentale dans ce contexte. Je prends note avec satisfaction des derniers paragraphes de la déclaration du représentant d'Haïti à cet égard.

Il est clair, en particulier à la lumière des impératifs de sécurité dans l'optique des prochaines élections, qu'aucune interruption abrupte de l'appui fourni par une présence de maintien de la paix n'est

souhaitable. Le Brésil privilégie les options qui permettent de maintenir une capacité militaire pour appuyer la Police nationale d'Haïti, le cas échéant, en vertu du Chapitre VII. Nous estimons également que le profil latino-américain et caribéen actuel de la Mission doit être pleinement préservé tout au long du processus de reconfiguration de celle-ci.

La transition finale doit être haïtienne – une transition qui permet de se débarrasser de l'instabilité passée et de revenir au rêve haïtien original qui a inspiré une région tout entière à rechercher son indépendance pour offrir une vie digne à tous. Nous appuyons fermement cet objectif par solidarité avec nos frères et sœurs haïtiens.

La Présidente : Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la tenue du présent débat à un moment décisif pour l'avenir du Gouvernement et du peuple haïtiens et pour définir la présence des Nations Unies dans le pays. Dix ans après la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et quatre ans après le séisme qui a eu des conséquences humanitaires, politiques et économiques tragiques en Haïti, des progrès conséquents ont été accomplis dans les domaines de la sécurité, de la stabilité, du dialogue politique et de l'état de droit. Ces avancées n'auraient pu être réalisées sans la présence de la MINUSTAH et l'appui de l'ONU et d'autres organisations internationales. Il est clair que la stratégie qui consiste à œuvrer en parallèle à la réalisation des objectifs de sécurité, de développement et de droits de l'homme, comme c'est le cas depuis 2004, s'est avérée déterminante dans le rétablissement de la stabilité en Haïti et la reconstruction du pays.

Le Gouvernement mexicain accueille avec satisfaction le bilan positif du processus politique dressé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/162), lequel est lié à la promulgation de la loi électorale et à l'instauration d'un dialogue direct entre le pouvoir exécutif, le Parlement et les partis politiques. Ces accords sont essentiels pour créer un climat favorable à l'organisation des élections prévues cette année et de l'élection présidentielle de 2015. Un transfert pacifique des pouvoirs à l'issue d'élections libres, conjuguée au renforcement des institutions du Gouvernement haïtien, constituent des étapes importantes en vue de consolider la vie démocratique dans le pays. Il est crucial de continuer à fournir à Haïti l'appui nécessaire en cette période afin de matérialiser les efforts des Haïtiens et de la communauté internationale.

Mon pays a apporté son concours au renforcement et à la professionnalisation des institutions électorales haïtiennes. À la demande du Conseil électoral permanent, l'Institut électoral fédéral mexicain fournit une assistance technique dans divers domaines, et, au cours des prochains mois, il déploiera une mission en vue de développer, conjointement avec les autorités nationales, un programme de collaboration dans le domaine électoral.

En dépit des progrès notables réalisés sur le plan humanitaire au cours de l'année écoulée, comme le signale le Secrétaire général, nous sommes préoccupés, au même titre que d'autres États, par le nombre toujours élevé de cas de choléra reste élevé, alors que l'épidémie a déjà coûté la vie à 8 500 personnes. Le Mexique espère que la mise en œuvre du plan d'action humanitaire pour 2014 et du Plan national d'élimination du choléra, avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, contribuera à répondre aux besoins relatifs à l'épidémie et à réduire le taux d'infection. Nous sommes convaincus que ces efforts doivent faire partie d'une stratégie visant, simultanément, à lutter contre la pauvreté, à réaliser les objectifs de développement, à renforcer la sécurité alimentaire, et à améliorer la nutrition et la préparation des interventions en cas de catastrophe. Je confirme l'attachement du Mexique à cette tâche. Nous continuerons de promouvoir des mesures dans les domaines prioritaires de coopération pour le développement, définis en collaboration avec le Gouvernement haïtien, à savoir l'agriculture, l'éducation, le développement socioéconomique, l'environnement, la santé et la démocratie.

Le chemin parcouru par Haïti et la communauté internationale au cours de la décennie écoulée montre que des progrès ont été accomplis dans les domaines prioritaires de stabilisation définis dans le plan de consolidation de la MINUSTAH, notamment la professionnalisation de la Police nationale. Selon le Secrétaire général, il reste des objectifs à réaliser pour que les autorités nationales assument de plus amples responsabilités dans l'instauration de l'état de droit et la préparation des prochaines élections. Nous estimons qu'il est crucial que la MINUSTAH soit dotée des ressources nécessaires pour relever ces défis.

Le Mexique espère que le plan de consolidation de la MINUSTAH permettra de mettre en place un processus de transition efficace, qui aboutisse à terme au retrait de

la Mission une fois que les objectifs de stabilité et de développement à long terme en Haïti auront été réalisés. Il est crucial de maintenir une démarche progressive et planifiée en ce qui concerne la reconfiguration de la MINUSTAH en 2016, conformément à la résolution 2119 (2013). Un retrait abrupt et non planifié de la Mission pourrait déclencher une nouvelle crise et une instabilité politique qui auraient de graves conséquences.

Au nom de ma délégation, je salue les efforts déployés par les hommes et femmes déployés au sein de la MINUSTAH, qui, en collaboration avec le Gouvernement haïtien, s'efforcent de jeter les bases d'un Haïti prospère et pacifique. L'héritage de la MINUSTAH est visible. Le pays est aujourd'hui différent de ce qu'il était en 2004 et 2010. Menons à bien nos efforts communs et faisons d'Haïti un nouveau cas exemplaire de réussite pour le Conseil, l'Organisation, et surtout pour la population haïtienne.

La Présidente : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynshi (Canada) : Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation luxembourgeoise, pour l'organisation de ce débat sur Haïti. Je souhaite également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Sandra Honoré, pour sa présentation sur la situation en Haïti, et l'assurer que le Canada continuera à soutenir ses efforts et ceux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À cet égard, nous prenons note des efforts continus déployés par tout le personnel de la MINUSTAH afin d'accroître la stabilité en Haïti.

Bien que des progrès aient été réalisés depuis les dernières discussions sur Haïti au Conseil de sécurité au mois d'août (voir S/PV.7024), il faudra toutefois poursuivre les efforts afin d'assurer son développement et sa stabilité sur le long terme. Un exemple de ces progrès réside dans la réinstallation de milliers de familles qui vivaient dans des camps de personnes déplacées : 90 % de la population déplacée par le séisme de 2010 ne vit plus dans ces camps. Nous devons continuer à travailler jusqu'à ce que les 10 % restants aient un foyer et, en janvier dernier, le Canada a annoncé un soutien supplémentaire pour aider à reloger 53 000 autres personnes déplacées au cours de la prochaine année.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Depuis des décennies, le Canada et Haïti ont mis en œuvre un partenariat unique en son genre. Depuis 2006, le Canada a fourni plus de 1,4 milliard de dollars d'aide humanitaire et au développement. Ces efforts visaient à soutenir et à compléter les efforts déployés et les mesures prises par nos alliés, ainsi que par les organisations multilatérales et régionales en Haïti. Le Canada s'est efforcé d'améliorer la situation dans de nombreux domaines, y compris la croissance économique, la sécurité alimentaire, la gouvernance et la santé maternelle, néonatale et infantile, ce qui s'inscrit dans les engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Initiative de Muskoka du Groupe des Huit.

Canada se réjouit qu'Haïti ait inscrit en tête de ses priorités le développement économique, y compris le commerce et l'investissement. Nous saluons l'importance qu'accorde le Gouvernement haïtien à la modernisation de l'environnement commercial, de façon à faciliter les investissements étrangers. De même, nous encourageons fortement les autorités haïtiennes à prendre des mesures de nature à favoriser encore plus une gouvernance transparente, le développement économique et la création durable d'emplois. Un secteur privé crée de l'emploi, l'emploi crée une économie.

La transparence, la responsabilisation, la compétitivité économique et la diversification s'avèrent essentielles pour le développement d'Haïti et pour la génération de recettes fiscales pour l'État. Nous l'encourageons à continuer d'améliorer le climat des affaires, pour que le potentiel économique d'Haïti puisse se concrétiser au bénéfice du peuple haïtien.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour qu'Haïti puisse réussir sur la voie du développement, conformément à ses objectifs et ses plans, des institutions responsables et la stabilité politique sont nécessaires. Nous notons avec préoccupation que les élections sénatoriales, municipales et locales qui auraient dû avoir lieu depuis longtemps déjà, tel que le prescrit la Constitution, n'ont pas encore été organisées, en dépit des appels répétés des acteurs politiques haïtiens et des membres du Conseil de sécurité de les tenir sans délai. Nous sommes encouragés par l'annonce récente selon laquelle ces élections auront lieu cet automne, mais ces paroles doivent maintenant se concrétiser par des actions et se traduire par des électeurs exerçant leur droit de vote lors du scrutin.

La promulgation de la loi électorale, en décembre dernier, constitue un pas important vers la tenue des élections. De plus, nous tenons à féliciter les acteurs politiques haïtiens d'avoir trouvé une solution consensuelle dans le cadre du dialogue interhaïtien qui

s'est terminé récemment. Nous prenons également note des efforts de la MINUSTAH visant à apporter une aide électorale et un soutien logistique pour ces élections, et nous lui en sommes reconnaissants. À cet égard, nous soulignons l'importance de renforcer le statut des institutions haïtiennes, y compris leur capacité de jouer un rôle de plus en plus grand à l'avenir.

Il est également important de continuer à améliorer la protection des droits de la personne en Haïti. Le Canada félicite l'Office de la protection du citoyen d'Haïti d'avoir obtenu le statut d'institution nationale des droits de l'homme, en décembre dernier. Il s'agit d'une étape importante vers la prise en charge de la protection et la promotion des droits de la personne par les autorités haïtiennes, et le Canada est fier d'avoir aidé l'Office au cours des dernières années. Nous nous réjouissons également de la présentation de plusieurs rapports sur la mise en œuvre par Haïti de ses obligations au regard de conventions sur les droits de la personne. Il s'agit de mesures importantes pour accroître la responsabilisation dans ce domaine.

Il reste cependant encore beaucoup à faire, puisque les lacunes généralisées dans les institutions du secteur de la justice continuent de susciter des préoccupations, en plus d'être préjudiciables à la protection des droits de la personne. Un grand nombre d'Haïtiens – jusqu'à 70 % de la population carcérale selon certaines sources – demeurent en détention préventive prolongée, dans d'horribles conditions. Il est temps de s'attaquer à ce problème. La poursuite de l'engagement international et les efforts continus des autorités haïtiennes pour le renforcement des institutions s'avèrent essentiels pour améliorer la situation actuelle de manière efficace et durable.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour terminer, le Canada tient à signaler qu'il continue de saluer et d'appuyer le travail important de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Depuis 10 ans, la MINUSTAH s'emploie à améliorer les conditions de sécurité et à instaurer une stabilité durable en Haïti, des domaines où elle a réalisé des progrès considérables. Le Canada note la planification prospective effectuée par la MINUSTAH, en vue de la présence des Nations Unies en Haïti après 2016. En nous penchant sur les possibilités pour l'avenir, il est important que les décisions qui en découlent se fondent sur la situation sur le terrain et, en particulier, sur la capacité de l'État haïtien d'assurer la sécurité de sa population. Nous devons aussi éviter les scénarios envisageant une réduction des ressources susceptibles de compromettre les résultats obtenus à ce jour.

Nous tenons aussi à féliciter la Mission pour sa contribution à la réforme et au perfectionnement de la Police nationale d'Haïti, une organisation qui, ces derniers mois, a montré qu'elle était capable de s'acquitter de plus en plus efficacement de son rôle. Nous accueillons avec une vive satisfaction le fait que le premier groupe de commissaires de police haïtiens a terminé sa formation, et que la formation d'un deuxième groupe se poursuit à l'heure actuelle. C'est là une réalisation importante et le résultat d'un travail considérable par les autorités haïtiennes pour élaborer un programme, recruter et former des instructeurs, entre autres. Le Canada est fier d'avoir apporté un soutien considérable à ces efforts, et nous encourageons le Gouvernement haïtien à s'assurer de la durabilité de ses réalisations. De même, nous l'exhortons à poursuivre ce travail, et à l'intensifier, en s'attaquant aux lacunes du secteur de la justice, de façon à assurer la primauté du droit au profit de tous les citoyens haïtiens. Cela est essentiel à l'avenir d'Haïti et je peux vous assurer, Madame la Présidente, que le Canada continuera d'aider les autorités haïtiennes dans cette voie.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra Velásquez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative de la présidence du Conseil de sécurité de convoquer le présent débat sur la situation en Haïti. Je souhaite également saluer vivement la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, et la remercier d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2014/162).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, en particulier concernant la reconnaissance du travail important que réalise la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour assurer la stabilisation et la sécurité d'Haïti, ainsi que pour renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit dans ce pays. Nous considérons que ce travail demeure essentiel pour assurer aux autorités haïtiennes la sécurité et l'appui nécessaires pour faciliter le processus de consolidation démocratique en Haïti.

Le Pérou est attaché à l'instauration et à la consolidation de la sécurité, de la stabilité et du développement durable en Haïti et au renforcement

institutionnel dans ce pays. C'est pourquoi mon pays prend, depuis 2004, une part active à la MINUSTAH en fournissant un contingent militaire de 372 soldats, dont des femmes soldats déployées sur le terrain et des officiers qui font partie de l'état-major de la Mission.

Le Pérou est conscient des progrès importants accomplis en vue de la tenue des élections législatives, municipales et locales partielles longtemps retardées. Nous craignons cependant qu'un nouveau report puisse entraîner un climat d'instabilité politique et un vide sur le plan de la gouvernance en Haïti. Par conséquent, tout en saluant la vocation démocratique du peuple haïtien, ma délégation appelle de nouveau toutes les forces politiques haïtiennes à conclure les accords nécessaires à la tenue en temps voulu de ces élections, qui permettront de renforcer le fonctionnement des institutions fondamentales garantes de la gouvernance démocratique en Haïti.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les conditions de sécurité sont restées relativement stables en Haïti grâce au travail décisif de la MINUSTAH. Le nombre de manifestations a toutefois augmenté et elles sont essentiellement liées aux tensions politiques, à des problèmes socioéconomiques et au manque de services de base. Cela nous rappelle que le système des Nations Unies doit apporter sa coopération dans les trois domaines qui ont un impact direct sur le processus actuel de relèvement et de reconstruction en Haïti, à savoir la gouvernance, la sécurité et le développement durable.

Tout en saluant de nouveau le travail réalisé par la composante militaire de la MINUSTAH pour assurer la stabilité et la sécurité en Haïti, je voudrais exprimer notre satisfaction quant aux progrès accomplis dans l'application du plan quinquennal de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti, qui permettra à cette institution de se doter des capacités nécessaires pour maintenir l'ordre public et la sécurité de la population dans l'ensemble du pays et, ainsi, de mettre en place une structure institutionnelle solide chargée de promouvoir le renforcement de l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Les progrès réalisés par la MINUSTAH dans la stabilisation d'Haïti nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu de lancer un processus de transition graduel et méthodique vers la deuxième phase de la coopération du système des Nations Unies en faveur d'Haïti. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de reconfiguration et de consolidation de la MINUSTAH visant à consolider les résultats obtenus et à jeter les bases de programmes de développement à long terme.

S'agissant des différentes options proposées par le Secrétaire général concernant l'avenir de la Mission, ma délégation estime que toute réduction future des effectifs de la MINUSTAH ou toute modification de la nature de la Mission ne doit être décidée qu'après une évaluation approfondie de la situation sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait l'intention de réaliser une évaluation stratégique concernant la pertinence de différentes options exposées dans son rapport, et nous espérons que cette évaluation tiendra dûment compte des paramètres et des indicateurs figurant dans le plan reconfiguration et de consolidation de la MINUSTAH.

Pour terminer, je me dois de souligner que les résultats importants obtenus à ce jour par la MINUSTAH ne doivent pas nous porter à croire que la tâche de l'ONU en Haïti est terminée ou sur le point de l'être. Nous savons d'expérience les conséquences graves qui s'en sont ensuivies dans certains pays quand l'Organisation a décidé de retirer sa présence sur le terrain trop tôt. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale tout entière à continuer d'apporter son aide à Haïti.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yamakazi (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais vous remercier d'avoir présidé le débat d'aujourd'hui. Je voudrais également féliciter M[me] Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, de sa contribution précieuse et importante à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je la remercie en outre de son exposé détaillé de ce matin. Je rends également hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent à la MINUSTAH pour l'engagement et la force d'âme dont ils font preuve dans des conditions très difficiles.

Je salue le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2014/162), publié le 7 mars. Comme le souligne le rapport, l'adoption de la loi électorale et le lancement d'un processus de dialogue interhaïtien sont des signes encourageants qui peuvent permettre de surmonter les crises politiques récurrentes et de désamorcer les tensions. Même si plusieurs défis subsistent, des progrès importants ont été accomplis

dans le cadre du processus de stabilisation et de relèvement en Haïti. À cet égard, l'appui apporté par la MINUSTAH, notamment en ce qui concerne le développement des capacités de la Police nationale d'Haïti, le renforcement des capacités électorales, le renforcement de l'état de droit et l'appui au dialogue politique, a joué un rôle crucial.

Le Japon, un ami proche d'Haïti, a également contribué au processus de relèvement du pays. Environ 2 200 membres de la Force d'autodéfense japonaises ont servi au sein de l'unité de génie qui était déployé en Haïti jusqu'en décembre 2012. Ils ont participé au déblayage de décombres et de débris, à la construction d'installations et au transport de fournitures à la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010. En outre, lors du retrait de ses effectifs, le Japon a fait don de son matériel de génie au Gouvernement haïtien et de maisons préfabriquées à la MINUSTAH.

En plus de la contribution apportée par la Force d'autodéfense japonaise, mon pays a déboursé plus de 150 millions de dollars depuis 2010 aux fins de la reconstruction d'Haïti. Les infrastructures de base du pays restent fragiles. Par conséquent, le Japon a principalement affecté son aide au rétablissement des services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'éducation.

Tout récemment, le 7 mars, le Gouvernement japonais a approuvé le déboursement d'environ 6,8 millions de dollars à titre d'aide pour un projet de reconstruction des installations d'approvisionnement en eau à Léogâne et d'environ 7 millions de dollars pour un projet de reconstruction d'un hôpital à Jacmel. En outre, le 11 mars, le Gouvernement japonais a signé un document avec l'UNICEF en vue de la fourniture d'une aide d'un montant total d'environ 2,5 millions de dollars pour un projet de prévention du choléra en Haïti. Par ailleurs, le Japon a décidé de verser environ 3 millions de dollars destinés à des agriculteurs défavorisés en Haïti. Le Japon est résolu à continuer d'appuyer les efforts de relèvement en Haïti et de coopérer avec ce pays.

Le rapport du Secrétaire général soulève une question importante concernant la présence future des Nations Unies en Haïti. Le Japon se félicite du lancement du processus intégré de planification de la configuration des Nations Unies en Haïti après 2016 et des cinq grandes options envisageables pour l'avenir de la MINUSTAH présentées dans le rapport.

Ayant à l'esprit l'élection présidentielle prévue en novembre 2015 et en tenant compte de l'évolution de la situation jusqu'à ce jour en Haïti, le Japon s'est réjoui d'apprendre qu'une réduction des effectifs de la MINUSTAH – le retrait de 1 249 militaires et de personnel du génie – est prévue d'ici à la fin de juin 2014. Le Japon espère que dans un avenir proche, grâce à l'appui apporté aux efforts de relèvement en Haïti, les conditions sur le terrain seront telles qu'il sera possible de procéder à un retrait progressif de la MINUSTAH et de transférer ses fonctions au Gouvernement haïtien.

Deux décennies se sont écoulées depuis la première consultation Japon-Communauté des Caraïbes (CARICOM) organisée en 1993. L'année 2014 a été proclamée Année de l'amitié Japon-CARICOM afin de renforcer nos relations dans divers domaines. Le Japon et Haïti sont liés par une forte amitié. Le Japon n'oubliera jamais la solidarité dont Haïti a fait preuve à son égard après le grand tremblement de terre de l'est du Japon en 2011. Je suis convaincu que cette amitié nous permettra de surmonter les lourds défis auxquels nous sommes confrontés et d'avancer vers un avenir meilleur.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à Mme Sandra Honoré pour qu'elle réponde brièvement aux observations qui ont été formulées.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, une fois de plus, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité le débat d'aujourd'hui consacré au dernier rapport en date du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2014/162).

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Conseil, des observations et des recommandations qui ont été faites au cours du débat de ce matin concernant notre travail et les activités de la Mission en vue de la stabilisation d'Haïti.

Je remercie également tous les autres États Membres, y compris la République d'Haïti, et les organisations multilatérales qui ont formulé des observations et des suggestions, en leur nom propre ou au nom de groupes régionaux.

Au nom du personnel de la MINUSTAH – le personnel militaire, policier et civil, le personnel recruté sur le plan international et le personnel haïtien – ainsi que des Volontaires des Nations Unies, je remercie les participants au débat d'aujourd'hui de leurs expressions d'appui aux travaux de la Mission alors que nous mettons

tout en œuvre pour nous acquitter pleinement du mandat que nous a confié le Conseil de créer un environnement sûr et stable en Haïti. Nous sommes encouragés par l'appui constant du Conseil à nos efforts et par sa volonté de veiller à ce qu'ils bénéficient pleinement aux enfants, aux femmes et aux hommes haïtiens.

Conformément au plan de consolidation de la Mission, nous continuons à nous concentrer sur les domaines clefs que sont le développement de la Police nationale d'Haïti, le renforcement des capacités électorales nationales, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que sur les questions essentielles liées à la gouvernance, notamment les élections, le programme législatif et le renforcement des institutions.

La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti vont s'inspirer des remarques faites aujourd'hui. Nous nous réjouissons de poursuivre nos travaux et notre service pour aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses obligations à l'égard du Conseil, alors que celui-ci poursuit ses délibérations sur le contenu du rapport publié sous la cote S/2014/162.

La Mission réitère sa profonde gratitude aux pays et aux organisations qui ont participé à ce débat pour leur coopération de longue date avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, qui se poursuit. Nous avons pris note des observations portant sur des domaines spécifiques pour lesquels les participants estiment que nous devons intensifier nos efforts. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à les servir.

La Présidente : Je remercie Mme Honoré pour ces précisions qu'elle a apportées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 25.